



PROCÈS VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 10 AVRIL 2015

*Direction des Affaires Générales,
du Juridique et du Contentieux
Direction Adjointe Innovation Organisationnelle
Service du Conseil municipal et du Pré-Contrôle de légalité
Unité Conseil municipal
AC/SM*

Le VENDREDI 10 AVRIL 2015 à 15h00, le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 3 avril 2015, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances publiques, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

APPEL NOMINAL

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Jacques GENTE, M. Serge AMAR, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, M. André-Luc SEITHER, Mme Khéra BADAOUÏ, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Jacqueline DOR, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Marc FOSSOUD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, M. Gérald LACOSTE, Mme Carine CURTET, Mme Sophie NASICA, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, M. Matthieu GILLI, Mme Alexia MISSANA, M. Lionel TIVOLI, M. Marc GERIOS, M. Louis LO FARO, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS

Procurations :

Mme Nathalie DEPETRIS à Mme Marina LONVIS, Mme Anne-Marie DUMONT à Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Martine SAVALLI à Mme Françoise THOMEL, Mme Cléa PUGNAIRE à M. Patrick DULBECCO, M. Jacques BARTOLETTI à M. Eric PAUGET, M. Mickael URBANI à Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, Mme Agnès GAILLOT à M. Bernard MONIER, M. Tanguy CORNEC à M. Marc GERIOS, Mme Anne CHEVALIER à M. Lionel TIVOLI

Absents :

Mme Rachel DESBORDES

Présents : 39 / procurations : 9 / absent : 1

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme Alexia MISSANA ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

BILAN 2014 DES CONSEILS DE QUARTIERS ET DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

Les bilans du Conseil de Développement et des conseils de quartier pour l'année 2014, ont été présentés, comme le permet l'article 24 du règlement intérieur du Conseil municipal.

Ces présentations ont été faites :

- s'agissant des Conseils de quartier par Monsieur Jeff MENETRIER, responsable du Service Démocratie de Proximité, Monsieur Eric PAUGET, 1^{er} Adjoint dans le cadre du quartier « Antibes Cœurs de Ville et Cap », Madame Anne-Marie DUMONT, Adjointe au quartier « Antibes Activités », Madame Anne-Marie BOUSQUET, Adjointe au quartier « Grand Est », Madame Françoise THOMEL, Adjointe au quartier « Ouest Résidentiel » ;
- s'agissant du Conseil de Développement, par Monsieur BONNET, en sa qualité de président ;

M. LEONETTI :

Je vous signale et salue la présence de Madame le principal BOURGUIGNON et du professeur KROUKOWSKI avec des élèves du collège ROUSTAN qui, dans le cadre des cours d'éducation civique, dans le chapitre « Citoyenneté et République », assistent, à l'initiative de Hassan EL JAZOULI, aux séances du Conseil municipal. J'espère que nous nous montrerons dignes de l'intérêt qu'ils portent à nos débats.

Vous le savez, nous avons mis en place depuis longtemps une politique de proximité et de démocratie participative qui est mise en place à deux niveaux : d'une part, au niveau des quartiers ; et d'autre part, au niveau d'une réflexion plus globale du Conseil de Développement.

Dans ce cadre, la Loi nous demande d'en faire un compte rendu annuel en séance du Conseil municipal. Ça n'est pas soumis au vote mais c'est une obligation. Et donc, je vais demander à ce que l'on fasse le bilan des quartiers en demandant à chaque Adjoint de quartier d'intervenir pour ce qui le concerne, de la manière la plus synthétique et claire possible, ce dont je ne doute pas une seconde.

Et puis ensuite, nous aurons le plaisir d'écouter Monsieur BONNET, président du Conseil De Développement, assisté de plusieurs vice-présidents, et qui nous fera part de son bilan.. Au lieu des conseils de quartier, qui sont sur une prospective d'une année et orientés principalement sur l'investissement des quartiers décidés par les citoyens, c'est une vision plus prospective et plus large de l'avenir d'Antibes Juan-les-Pins qui est soumise au Conseil De Développement.

Quartier « Cœur d'Antibes » : Je voudrais rappeler juste une chose, c'est que le cœur d'Antibes était antérieurement la vieille ville. Les Juanais, à juste titre, ont dit : « Mais est-ce que nous n'avons pas de cœur ? » Et donc, évidemment, il y avait cette problématique qui faisait que le Maire s'occupait du cœur du Vieil Antibes et ne s'occupait pas du cœur de Juan-les-Pins. Donc, on a décidé qu'Antibes était suffisamment généreuse pour avoir deux cœurs et que les cœurs de ville sont les cœurs du centre d'Antibes, et le cœur de Juan-les-Pins. Et à la suite de cet élément, au début de ce mandat, on a fait un redécoupage des quartiers, avec bien sûr, l'avis des citoyens et du Conseil De Développement, et on a effectué un redécoupage. Il y a toujours cinq quartiers mais Antibes Juan-les-Pins est devenu un seul quartier avec le Cap d'Antibes.

Je laisse la parole à Monsieur MENETRIER.

M. MENETRIER :

Alors, rapidement, en introduction, le bilan global de la campagne de proximité 2014.

Les conseils de quartier, c'est :

- 492 membres ;
- 23 réunions plénières ;
- 20 visites de terrain effectuées par Monsieur le Maire ;
- des nombreuses réunions de commissions ;
- 134 actions priorisées pour l'année 2014 pour un budget total de 1 328 300 euros.

Pour vous montrer le nombre de membres des conseils de quartier, avec des quartiers qui commencent à devenir importants :

- un quartier « Cœur d'Antibes » avec 121 membres ;
- un quartier « Cœur de Juan-les-Pins » avec 109 membres.

En tout, on a 492 membres et vous pouvez constater qu'en 2015, on est déjà à 575 membres. Donc, c'est vrai que ce sont des structures qui ont du succès, et les habitants y adhèrent de plus en plus et y sont de plus en plus nombreux.

Pour vous montrer le nombre de réunions : 23 réunions à l'année, réparties sur l'ensemble des quartiers, des visites aussi effectuées par le Député-Maire, réparties sur l'ensemble des quartiers et des réunions d'information générale lorsqu'on a mis, par exemple, en place le dispositif « Voisins vigilants » ou quand on fait des concertations sur des grands projets d'infrastructures.

Et maintenant, je passe la parole à Monsieur PAUGET pour le Cœur d'Antibes.

M. PAUGET :

Sur le Cœur d'Antibes, le comité de quartier a souhaité porter son effort principalement sur la réfection d'un certain nombre de rues emblématiques de la vieille ville d'Antibes, et deux en particulier qui ont été complètement requalifiées, qui sont la rue Rostand et la rue Fersen, pour les montants qui apparaissent à l'écran. Et donc, nous poursuivons dans cette requalification des rues emblématiques de la vieille ville d'Antibes.

Sur Juan-les-Pins, les demandes tournent essentiellement sur le secteur Poincaré, avec la requalification de l'entrée de ville sur Juan-les-Pins du côté boulevard Poincaré et notamment sur le secteur Courbet, où une étude importante est en cours sur l'extension du parking Courbet, qui est une très forte attente des habitants du secteur Juan-les-Pins. Donc, l'essentiel des efforts a porté sur ce secteur au cours de l'année écoulée.

Je vous laisse présenter les autres.

M. MENETRIER :

Comme le disait le Premier Adjoint, les efforts ont porté sur l'entrée de ville, sur l'extension du parking Courbet qui est en cours de négociation. On a refait, d'ailleurs, l'entrée parce qu'elle était très déformée à cause des racines de pins.

On a aussi, donc, refait l'éclairage public du petit jardin, en fait, qui remplace l'ex-hôtel Lutetia en entrée de ville.

On a sécurisé tout le boulevard Poincaré au niveau de son intersection avec Chancel en mettant des balises et du marquage au sol, etc. C'était une longue ligne droite où les voitures avaient tendance à prendre de la vitesse. Ça aujourd'hui, c'est fini. Maintenant, les entrées et les sorties de résidences sont sécurisées et les piétons peuvent cheminer plus tranquillement.

Rue Bricka, donc là aussi on avait des demandes récurrentes des riverains pour des problèmes de dépôts sauvages, quelques problèmes de regroupement. On a installé une caméra de vidéoprotection, de manière à sécuriser le périmètre et à permettre des interventions plus faciles de nos services de police.

Sur l'avenue Courbet, on a changé tous les candélabres. On a mis des mâts blancs qui remplacent un peu les mâts historiques, là, qui étaient jaunes et noirs.

Et après, comme dans tous les quartiers en fait, on mêle actions importantes avec des budgets importants et avec des petites actions de proximité qui permettent à moindre coût de rénover et d'améliorer le cadre de vie des habitants. C'est les remises en peinture de barrières. C'est la création de parkings deux roues. Voilà, ce sont des petites actions comme ça qui permettent de faciliter le quotidien des habitants. Donc ça, ce sont les actions qui ont été réalisées en 2014.

En 2015, on projette de réaliser 236 500 euros d'aménagements qui ont été orientés, comme dans tous les quartiers, sur des actions de sécurité. Sur le boulevard du Cap, on avait vu et on nous a fait remonter des problèmes de vitesse au niveau de l'école, au niveau des commerces. Donc, on va installer des

ralentisseurs. La même chose sur le boulevard Baudoin, à l'entrée de la plage Gallice, où on avait des véhicules qui avaient tendance à rentrer vite sur le centre de ville de Juan-les-Pins ou au contraire à rentrer vite sur le Cap d'Antibes. Du coup, on va mettre un ralentisseur. Il est d'ailleurs en cours de réalisation. Il va bientôt être fini. Je pense que la semaine prochaine, les travaux sont finis.

Ensuite, chemin des Liserons aussi, on a des voies qui sont effectivement bien endommagées. Donc, on va les rénover. On va aussi adapter la végétation de manière à ce que les trottoirs ne soient pas dégradés trop rapidement après.

L'extension du parking Dulys 1 va permettre de créer de nouvelles places de stationnement. On rénove un peu le passage Gentil.

M. LEONETTI :

Juste un mot pour dire que le parking Dulys est opérationnel. Il vient d'être terminé. Il faut un séchage de l'ensemble du dispositif et qu'au plus tard mardi, il est opérationnel, offrant 33 places supplémentaires.

M. MENETRIER :

Plage des Ondes, on va rénover les toilettes.

On va aussi installer des radars pédagogiques. Ils marchent très bien. On a des bons retours des conseillers de quartier. Du coup, on essaie de dupliquer ça sur d'autres secteurs et sur les voies qui nous posent problème.

Après, comme en 2014, des petites actions de proximité qui permettent à moindre coût d'améliorer le cadre de vie (des plots, des places de stationnement, des places handicapées, etc.).

Et maintenant, je peux passer la parole à Madame DUMONT pour le quartier « Antibes Activités ».

M. LEONETTI :

Madame l'Adjointe et Conseillère départementale, vous avez la parole.

Mme DUMONT :

Merci Monsieur le Maire.

« Antibes activités » : 83 membres, 34 actions ont été priorisées pour 228 400 euros.

On a, sur le chemin des Combes, élargi et sécurisé la portion de voie entre « Jouéclub » et le « Savour Club ». Donc, nous continuons sur 2015 sur le chemin des Combes avec le réaménagement et la création d'un trottoir dans la partie qui sera située juste devant « Ubaldi ».

Ensuite, avenue Weisweiller, il y a eu la création d'un ralentisseur au droit de l'IME Pierre Merli et pose de plots anti-stationnement.

Boulevard Apollinaire, la réalisation d'un plateau ralentisseur dans la descente qui mène au croisement avec l'avenue Paul Éluard.

Carrefour des Semboules, la poursuite du fleurissement des intersections.

Chemin des Combes, à l'école Jean Moulin, nous avons nettoyé l'abri pluie et il y a une remise en peinture.

Et sur l'ensemble du quartier des Semboules, une campagne de réfection des voies qui sont détériorées par les racines des pins.

Pour 2015, sur un budget de 147 800 euros, donc je vous l'ai dit :

- nous continuons la sécurisation du trottoir devant « Ulbadi » ;
- Avenue des Bleuets, pose de coussins berlinois une centaine de mètres après l'école ;
- comme le disait Monsieur MENETRIER, pour l'ensemble du quartier nous procéderons à l'achat de deux radars pédagogiques parce que les remontées que nous avons sont extrêmement

- satisfaisantes ;
- Au Chemin des Terriers, il y aura une matérialisation d'une traversée piétonne à la sortie de la résidence « Parc des Lys » et pose de panneaux de signalisation ;
 - nous continuons à sécuriser l'aire de loisirs aux Semboules avec la pose de pierres à plusieurs endroits afin d'interdire l'accès, notamment aux deux-roues. Ça, ça a déjà été fait ;
 - Au chemin du Valbosquet, il y aura une rénovation du trottoir au-dessus de l'autoroute ;
 - et au village Croix-Rouge, nous aménageons l'entrée.

Je voudrais, après cette présentation assez synthétique, remercier l'ensemble des membres du conseil de quartier avec lesquels nous travaillons en parfaite harmonie. Et je voudrais aussi remercier le Service de Démocratie de Proximité, sous la houlette d'Alain JULIENNE et de Corinne GRANADOS, Jeff MENETRIER, Stéphanie ALLINEI, pour leur efficacité, leur compétence, leur réactivité et avec, ce qui n'est pas négligeable, de la bonne humeur et toujours avec courtoisie, ce qui n'est pas toujours facile quand on va parfois à la rencontre de nos riverains. Donc, je les remercie.

M. LEONETTI :

Vous avez raison, Madame DUMONT.

[Applaudissements]

Mme BOUSQUET :

Alors, le « Grand Est » : 92 membres et 13 000 habitants, un secteur géographique très important, donc divisé par secteurs, avec un référent qui fait remonter bien sûr toutes les demandes des secteurs géographiques, un coprésident actif que je remercie publiquement, Guy GROGNET, qui travaille à nos côtés depuis de nombreuses années.

Et pour parler de l'action la plus significative du conseil de quartier, grâce à vous, Monsieur le Député-Maire, du conseil de quartier et des associations, nous avons réussi à éviter l'implantation d'un mur anti-bruit entre La Siesta et le Fort Carré, qui n'a pas coûté un centime. Ça, c'est une action positive parce qu'elle ne coûte pas d'argent et elle satisfait tout le monde.

Par contre, nous sommes très heureux d'avoir réussi à faire financer par la SNCF – ça, c'est remarquable – de mettre, sur le pont de la Brague, un dispositif d'anti-accès qui a permis de le détaguer. C'est la SNCF qui a financé et qui a aussi financé la pose de filets anti-balles le long des terrains de sport qui longent cette voie ferrée.

Voilà, je m'arrêterai là pour Antibes « Grand Est » et je laisse le soin à Monsieur MENETRIER, comme le disait Madame DUMONT, remercier tout le Service de Proximité, qui fait un travail colossal, et je le laisse décliner les actions majeures du conseil Antibes « Grand Est ».

M. MENETRIER :

Sur le chemin du Puy, donc, on a créé un trottoir. Un problème de visibilité à la sortie de la résidence et puis un trottoir, effectivement, des piétons qui arrivait en cul-de-sac à cet endroit-là. Maintenant, ils bénéficient d'un trottoir. Ils peuvent cheminer tranquillement, sereinement.

Sur l'avenue de la Pépinière, là aussi, on a créé un trottoir. Il n'y avait pas de trottoir de ce côté-là. Ça permet à la fois de sécuriser les sorties de résidences et de permettre le cheminement des piétons.

Sur le chemin du Petit Four, là aussi c'est un chemin qui est devenu un raccourci et où les véhicules avaient tendance à aller très vite. Du coup, après avoir installé un radar pédagogique, qui a confirmé, en fait, les vitesses importantes, on a installé deux plateaux ralentisseurs.

Au niveau de l'aqueduc romain, donc de la nouvelle salle de réunion, enfin la salle qui sert effectivement aux réunions, mais aussi à une exposition sur l'aqueduc, on a créé un trottoir, on a minéralisé les plates-bandes. En fait, on a aménagé tout le pourtour de cet espace.

Au niveau du chemin de la Constance, donc comme vous pouvez le voir sur la photo de gauche en haut, on avait un espace qui n'était pas du tout aménagé, pas de trottoir du tout cette fois pour les piétons, avec des véhicules qui étaient en bordure et on a créé un trottoir de manière à sécuriser cet espace.

Au niveau du chemin des Groules, là aussi la pose d'une caméra de surveillance, ce qui nous permet de gérer en temps réel le trafic et d'observer les entrées de ville.

Et après, comme l'a dit Madame BOUSQUET, sur la route du bord de mer, les efforts conjoints de la Municipalité et des associations pour éviter l'implantation d'un mur anti-bruit le long de la 3^{ème} voie SNCF.

Et après, comme dans tous les quartiers, de petites actions de proximité qui permettent effectivement d'améliorer le quotidien : la pose de plots, la création d'une rampe PMR ou des plantations d'arbres.

Pour 2015, donc 162 800 euros de budget qui sont consacrés, donc :

- pour 60 000 euros à l'enfouissement de containers de proximité (tout ce qui est recyclage du verre, etc.) pour éviter d'avoir des dispositifs en aérien ;
- Sur la place Jean Aude, la reprise des enrobés ;
- aussi, on a une équipe de hockey qui progresse de division, etc., et qui n'avait pas de tribune. On a financé l'achat d'une tribune amovible qui peut servir pour le hockey, mais qui pourra servir aussi pour d'autres manifestations ;
- Passage Garbero, là aussi la SNCF a fait des travaux, mais ils ne nous ont pas remis l'éclairage. Du coup, nous, on va remettre en conformité l'éclairage là-bas.

Et après, des petites actions de proximité :

- devant Thalazur, on a réaménagé pour permettre l'accès au bus, etc. ;
- pose des toutounets ;
- sécurisation des sorties de résidences, voilà.

Et maintenant, je peux laisser la parole à Madame THOMEL pour le quartier « Ouest Résidentiel ».

M. LEONETTI :

Françoise THOMEL.

Mme THOMEL :

Alors, un des plus beaux quartiers d'Antibes, que tout le monde connaît bien sûr ! Et c'est un immense plaisir pour moi de le présenter.

M. LEONETTI :

Tu vas finir par te faire des ennemis, toi, à force de dire que tu as le plus beau quartier d'Antibes !

Mme THOMEL :

Un des plus beaux, j'ai dit. J'ai modifié depuis longtemps.

Je remercie mes 42 membres (enfin, parce que là, c'est marqué 37 ; j'en ai 42 en 2015), mon vice-président, qui est José DALMASSO, qui fait un travail d'une grande concertation et qui est toujours à l'écoute des personnes.

Donc, pour 2014, 286 494 euros de travaux ; des modifications dans le quartier, mais j'en parlerai un petit après parce que je vais remplacer Martine SAVALLI :

- Chemin de Roubion : réfection de l'enrobé en deuxième phase. On avait fait déjà une première phase ;
- Chemin de Vallauris, devant l'Ambroisie, il y a l'enfouissement des points d'apport volontaire. Et ça, je peux dire que c'est une grande chance pour tous les quartiers au niveau de la propreté et de tout ce qui est encombrant. Au niveau visibilité de l'œil, c'est beaucoup plus agréable ;
- Route de Saint-Jean, création d'un ralentisseur devant la résidence « Le Parc » pour 25 000 euros ;
- Chemin Rabiac Estagnol, école de la Tournière, on a réalisé un escalier pour sécuriser le cheminement des enfants se rendant à l'école et qui passent ainsi sur le terrain TDF ;
- Passage Heusch, cheminement piéton et réfection de l'enrobé et pose de barrières anti-deux-

- roues. Je vous laisse voir les coûts à chaque fois ;
- Rue du jardin secret, implantation de l'éclairage public. Et pour 2015, il y aura un ralentisseur de positionné ;
- Giratoire Stade Gilbert Auvergne, la pose d'une caméra de vidéoprotection qui va ainsi protéger le stade, l'école et la voirie, et qui est en place.
- Divers petits travaux comme dans la plupart des quartiers.

Et j'aime beaucoup les photos avant/après parce que l'œil se déshabitué après de ce qui était avant.

Pour le budget 2015, 123 948 euros de travaux prévus :

- Avenue de Cagnes, une sécurisation de la voie entre le barreau et le boulevard Bijou Plage pour un coût prévisionnel de 70 000 euros ;
- Rue du Jardin Secret, limitation de la vitesse des véhicules par la pose d'un ralentisseur – on en a parlé tout à l'heure – de 30 000 euros ;
- Chemin de Saint-Maymes, avenue des Eucalyptus, création d'un ralentisseur ;
- Chemin de Saint-Maymes, Chemin des Vieux Brusquets, pose d'un ralentisseur car problèmes de vitesse dans notre quartier ;
- Chemin de Vallauris : création d'une zone 30 à proximité de l'école de la Tramontane.

Et puis divers petits travaux de prévus :

- Rue Dulys, pose d'un robinet à la sortie d'un passage souterrain ;
- Square Delaunay, installation d'une toutounette ;
- Parc Exflora, la pose d'une main courante sur le passage souterrain qui est faite, qui a été mise en place.

Alors maintenant, je ne suis pas Martine SAVALLI, mais j'ai le plaisir de la remplacer, parce qu'elle était absente pour des questions professionnelles, sur un secteur que je connaissais bien parce que j'avais une grosse partie d'Antibes « Centre » qui était avant sur Antibes « Ouest Résidentiel ».

Budget 2015 : 149 000 euros.

Propositions d'actions pour 2015 puisque 2014, toutes les actions décidées sur ce quartier ont été faites en grosse partie par le quartier Antibes « Ouest Résidentiel ». Donc là, je vais vous parler du futur pour 2015 :

- Avenue du Châtaignier, création d'un plateau ralentisseur devant les lieux de culte et puis la sortie du Mont Saint-Jean qui va protéger aussi la sortie de l'école ;
- Avenue du Châtaignier, agrandissement du trottoir à l'entrée des HLM au niveau de l'arrêt de bus afin de permettre le maintien du cheminement piéton au niveau de la borne incendie ;
- Angle Lamartine-Le Puy, création d'un trottoir et couverture du caniveau le long du stationnement ;
- Avenue des Aloès-angle impasse des Aloès, revêtement déformé et dangereux qui va être modifié pour 17 000 euros ;
- Avenue Philippe Rochat, cimetière Rabiach, réorganisation du stationnement ;

Voilà. Merci bien.

M. LEONETTI :

On remercie effectivement le Service Proximité et la présentation de Jeff MENETRIER.

Je rappelle que ces travaux sont des décisions des citoyens de quartier, avec une co-présidence d'un Adjoint et d'une personne qui émane de la société civile. Ces comités de quartier sont ouverts à tous et qu'en plus, nous tirons au sort un certain nombre de citoyens, chaque année, pour qu'ils viennent alimenter, je dirais, un peu moins spontanément que ceux qui se proposent, et que l'on ait la diversité de la population à l'intérieur.

Enfin, vous le savez, le budget des quartiers ne se limite pas à ces actions de quartier et de proximité annuellement. Il est évident que dès qu'un budget dépasse 100 000 euros, il rentre dans le budget général et il n'est pas inclus dans le budget du quartier.

Alors, un mot sur le Conseil de Développement. C'est un Conseil qui a été créé à Antibes et qui n'est pas une obligation non plus – pas plus que les quartiers, d'ailleurs – et qui a pour but de rassembler des personnes intuitu personæ qui travaillent conjointement à l'intérieur de la Ville. Donc, il y a le directeur de La Poste, il y a le commissaire de police, il y a le directeur de l'hôpital, il y a toutes les personnalités qui travaillent à l'intérieur de la cité. Puis ensuite, il y a un certain nombre de personnes qui sont cooptées et qui réfléchissent donc dans une activité qui est plus une activité prospective – elle ne se limite pas à une année – et sur des sujets qui peuvent dépasser le cadre d'un espace, et qui réfléchissent à l'avenir de la cité dans les années futures.

Monsieur BONNET en a été élu le président. Je le félicite à nouveau. C'est la première fois qu'il intervient ici. Je lui cède la parole pour le rapport d'activité de l'année 2014.

M. BONNET :

Merci Monsieur le Maire.

Mesdames, Messieurs, le rapport d'activité au titre de l'année 2014 concerne en fait la moitié de l'année 2014, puisque le Conseil a été renouvelé et approuvé par le Conseil municipal par la délibération du 25 avril 2014, et qu'étant donné les vacances auxquelles tout le monde a droit, il s'est mis surtout en activité à partir du mois de septembre.

Comme l'a rappelé Monsieur le Maire, c'est une structure consultative qui est faite pour réunir des personnes qui veulent s'investir pour réfléchir sur le développement et sur l'avenir d'Antibes. Il y a 75 membres dans cette structure. L'essentiel du travail est fait à l'intérieur des commissions. Donc :

- une commission « Transports et déplacements, logement et proximité » coprésidée par Jacques de BANDT et Michel DAU ;
- une commission « Patrimoine, environnement et aménagement du territoire » coprésidée par Guy GROGNET et Florian BLAZY ;
- Et une commission Économie, emploi et formation présidée par Michelle DO et Patrick GILLIOT.

Il y a en plus, au sein de la structure, un bureau composé des trois coprésidents, du secrétaire général et de moi-même, ainsi que du chargé de mission, qui se réunit donc au moins une fois par mois.

Je dois dire que, par rapport à l'ancien Conseil De Développement, la nouveauté a été l'introduction de coprésidents au sein des commissions. C'était une idée qui avait été proposée par Monsieur le Maire. Évidemment, elle a été acceptée. On ne peut pas faire autrement.

M. LEONETTI :

En choisissant les coprésidents forcément dans un public jeune, pour mixer la jeunesse et l'expérience.

M. BONNET :

On a essayé de réunir la jeunesse et l'expérience, et je dois dire que ça fonctionne pas mal parce que, d'un autre côté, parfois les obligations professionnelles font que l'un ou l'autre ne peut pas être présent. Et donc, on a toujours quelqu'un pour animer la commission. Donc, c'est bien.

Alors, quelles sont les missions du C2D ?

- offrir une vision stratégique et prospective sur les grands projets impactant durablement la Commune ;
- organiser des consultations en lien avec la Municipalité afin d'offrir aux décideurs politiques une vision claire des attentes de la population. Nous sommes en quelque sorte l'interface, d'une certaine façon, entre des désirs exprimés par la population et les possibilités et les choix faits par les élus ;
- poursuivre la réflexion engagée sur le concept d'Antibes Juan-les-Pins, ville durable, qui comprend donc quatre volets :
 - la politique climatique,
 - la politique de mobilité, qui est essentiellement traitée par la commission « Transports » (et à

ce sujet, il y a des liens très forts qui se font entre la commission et les responsables, en particulier l'Adjointe en charge des transports),

- la politique de planification urbaine et d'écoconstruction (ça, c'est la commission « Aménagement du territoire », et là aussi les liens se font de façon précise),
- et la politique de développement économique, avec Michelle DO et Patrick GILLIOT, qui se penche sur les problèmes très importants. On a eu l'occasion d'avoir Eric PAUGET qui nous a parlé du Port. Enfin bref, il y a des réunions avec les membres des commissions et les élus ;

- enfin, représenter la société civile en favorisant les échanges des citoyens.

Alors, depuis septembre, nous avons eu dix réunions des trois commissions thématiques, quatre réunions du bureau et une assemblée plénière constitutive, qui avait été présidée par Monsieur Le Maire, qui visait simplement à mettre en place ce dont je viens de vous parler.

Parmi les réflexions qui sont en cours, évidemment au premier chef, le projet Marena-Lacan qui intéresse nos concitoyens, la zone à enjeux des Pétroliers et le Port Vauban. Et par la suite, la zone des Trois Moulins et une réflexion sur la politique de la circulation, entamée par la commission sur les problèmes, les points noirs de la circulation urbaine.

Alors, les objectifs ne sont pas tout à fait les objectifs parce qu'il y a des choses qui ont été réalisées, et en premier lieu de renforcer la complémentarité avec le Conseil de Développement de la CASA.

En tant que président du C2D, je participe aux réunions du bureau du Conseil De Développement de la CASA et Bernard TOMASINI, le Préfet TOMASINI, participe aux réunions du bureau du C2D, ce qui permet des échanges d'informations, de réfléchir à des stratégies communes. Et ça, ça fonctionne très bien.

Poursuivre les consultations de la population par l'intermédiaire de l'organisation de nouveaux forums. Nous espérons que nous pourrons, sur des sujets majeurs, réunir, comme nous l'avons fait dans le passé, la population pour discuter justement de l'avenir des projets structurants.

Enfin, produire des rapports d'étape à intervalles réguliers, des documents de synthèse comportant des avis argumentés qui seront présentés au Maire et aux élus.

Quelles sont les prochaines échéances du C2D ? Nous avons notre première assemblée plénière, après l'assemblée plénière constitutive, le 23 avril 2015, donc dans quelques jours. Au cours de cette assemblée, je présenterai le nouveau secrétaire général du C2D qui vient d'être élu, qui vient d'entrer en fonction et qui remplace notre ami Jean-Pierre SUCHEYRE, qui était trop tôt disparu et que beaucoup d'entre vous connaissaient et regrettent à présent. Antoine GRANATINO est un ancien responsable d'IBM et il a accepté de s'engager au sein du C2D à mes côtés. Donc, nous allons créer une sorte de binôme qui n'est pas paritaire, mais enfin bon.

Validation de l'avis sur le projet Marena-Lacan à partir de documents de synthèse préparés par les commissions. Ce sera présenté donc au cours de l'assemblée plénière du 23 avril. Et au cours de cette assemblée, débat avec l'assistance autour des thèmes de réflexion actuellement étudiés par les commissions pour voir si nous répondons véritablement aux attentes de la population.

Enfin, dernier point, le C2D participera à qualité au projet de gestion unifiée des commerces du centre-ville, projet qui a été présenté récemment par Monsieur COLOMB et par Monsieur MONIER et qui nous semble un projet particulièrement important pour la Ville. Et donc, le C2D participera aux travaux et à la réflexion qui est engagée à ce sujet.

Voilà, Monsieur Le Maire. J'espère avoir été synthétique.

M. LEONETTI :

Merci.

Donc effectivement, c'est un nouveau Conseil, en partie rajeuni, qui s'est mis au travail. Je pense que c'est une autre instance qui a d'autres intérêts, et en particulier, c'est de s'attaquer de manière dépassionnée à des grands problèmes d'aménagement, d'urbanisme, du secteur des Pétroliers, de Marena-Lacan. Je

pense que c'est indispensable qu'on ait des réflexions globales sur des thématiques comme les transports. Je vous rappelle combien le Conseil de Développement nous avait été utile, en particulier sur le bus-tram ; sur les politiques de déchets avec le traitement des déchets ultimes. Toutes ces réflexions qui se font sur les autres territoires sont des réflexions citoyennes qui alimentent de manière très positive les décisions qui peuvent être prises au niveau de la Mairie.

Donc, encore merci, Monsieur le Président, et bon travail. Et effectivement, c'est une très bonne chose que vous ayez, avec le Préfet TOMASINI, décidé de travailler ensemble parce qu'on voit vite que la Ville d'Antibes déborde sur les projets de la CASA et sur les projets de Sophia Antipolis, en particulier sur la zone des Trois Moulins.

Bien, on remercie Monsieur BONNET.

Vous n'avez pas de questions à lui poser ? Non. Donc, il est libéré.

*Départ de Madame Anne-Marie DUMONT – Procuration à Madame Anne-Marie BOUSQUET
Présents : 40 / Procurations : 8 / Absent : 1*

M. LEONETTI :

Alors, il y a de motions. Il y en a une qui est arrivée dans le délai. Il y a en a une qui est arrivée hors délai. Donc, je m'adresse à Monsieur CORNEC, qui a adressé une motion hors délai. Je vous propose qu'on en débattenne quand même

M. CORNEC :

C'est Monsieur TIVOLI qui va présenter la motion.

M. LEONETTI :

D'accord, mais enfin vous êtes dans le même groupe, non ?

M. CORNEC :

Il parle bien mieux que moi

M. LEONETTI :

Alors c'est celui qui parlera le mieux au Front national qui défendra cette motion.

Je ne la soumettrai pas au vote parce qu'elle est arrivée hors délai. Mais en fait, l'important des motions, chacun le sait, est que l'on puisse évoquer les sujets. Et donc, ce sujet est tellement, permettez-moi de le dire, brûlant d'actualité – sans faire de mauvais jeu de mots – qu'il est important que nous ayons un peu d'explications sur cette thématique.

Donc, Monsieur TIVOLI, vous avez la parole.

M. TIVOLI :

Monsieur le Maire, chers collègues, alors effectivement, c'est un sujet qui est brûlant, comme vous le disiez.

L'année dernière déjà, nous demandions un durcissement de l'accueil des Roms dans notre ville. Nous demandions à ce sujet-là à la Municipalité d'exiger auprès de Monsieur le Préfet une application rapide de l'arrêté d'expulsion qui avait été prononcé l'année dernière.

Vous nous aviez à ce sujet-là assuré qu'aucun relogement des familles de Roms n'était prévu alors sur Antibes. Vous proposiez une contre-motion qui consistait à proposer et demander au Préfet le concours systématique, immédiat, des forces de l'ordre, sans réclamer après la prononciation d'un jugement.

Alors, soit cela n'a pas été fait, soit Monsieur le Préfet a fait courir délibérément un risque à la population antiboise, sachant les tenants et les aboutissants de la problématique que nous rencontrons puisque l'expulsion aurait dû être effectuée depuis la fin de la trêve hivernale, et ce, sans délai.

Après la réunion que nous avons eue avec Monsieur le Préfet, qui était une réunion quasi comique puisqu'il semblait apparemment être étonné de toutes les doléances et de la population qui était alors sur place, il ne comprenait pas comment sans aucune plainte déposée par la population, eh bien, le niveau de mécontentement des Antibois et des Antiboises pouvait en arriver là. Et il nous proposait alors de faire une réunion un mois plus tard pour nous donner l'avancée des projets – réunion que nous attendons d'ailleurs toujours à l'heure actuelle.

Aujourd'hui, la trêve hivernale est achevée. Nous espérons que la décision de justice concernant l'expulsion des squatters de l'Hôtel du Parc serait appliquée sans délai comme cela nous avait été annoncé. C'était sans compter, effectivement, sur la politique ultra-complaisante qui fait de ces squatters des victimes alors même qu'ils enfreignent toutes les lois.

Aujourd'hui, ce qui était prévisible, effectivement, est arrivé puisqu'un feu s'est déclaré à l'Hôtel du Parc le jour même où l'expulsion des squatters était programmée.

Après ce drame qui n'a heureusement pas fait de victimes, nous avons vu les associations, et notamment celle présidée par Viorel COSTACHE, discuter avec le Préfet.

Nous signalions en conseil de quartier – mon collègue le signalait, Tanguy CORNEC – l'augmentation des cambriolages, les rapines et les dangers liés à ces squats depuis longtemps sans que cela ne soit pris au sérieux. Et d'ailleurs, nous en discutons hier avec Viorel COSTACHE, qui nous indiquait qu'apparemment, faire les poubelles et revendre ce qui était trouvé dans les poubelles en France était autorisé, ce qui ne l'était pas apparemment dans leur pays, et c'est pour ça qu'ils viennent faire ça ici.

Cela étant, le début de la saison touristique commence sur un coup d'éclat. La politique folle menée depuis des années oblige le relogement. Quel appel d'air pour les squatters ! En gros, on leur dit : Venez nombreux, squattez et puis on vous trouvera un logement. C'est bien loin de nos SDF qui sont soucieux de respecter les lois et qui, eux, n'ont qu'à bien se tenir et se retrouvent dans la rue. Alors maintenant, nous imaginons que la question existentielle est de savoir dans quel hôtel ils vont être relogés. On trouve ça quand même assez dément.

Donc aujourd'hui, ça ne va pas être soumis au vote, mais nous réitérons notre demande auprès du Conseil municipal, et nous demandons effectivement à Monsieur le Préfet d'engager à l'avenir des procédures systématiques dans l'intégralité des squats connus à ce jour, avec une application immédiate des jugements prononcés. Et nous demandons au Conseil municipal de mettre en place un groupe de réflexion sur la stratégie à adopter dans notre ville afin que nous n'ayons plus à faire face à ce genre de problème, qui aurait pu être dramatique.

Je vous remercie.

M. LEONETTI :

Est-ce que d'autres groupes de l'opposition veulent intervenir sur ce sujet ? Madame MURATORE.

Mme MURATORE :

Oui, alors on constate qu'encore une fois le FN stigmatise une population sur des critères ethniques, ce qui est illégal. Ce texte amalgame le squat et les problèmes de délinquance. En conseil de quartier, puisque la motion on parle, effectivement, le FN était intervenu pour dénoncer des vols, des dégradations, tout ça. Et j'ai bien entendu Monsieur le Maire dire que la police avait depuis quelque temps déjà un œil attentif sur ce squat et qu'on ne pouvait lui imputer d'actes de délinquance.

Sur ce dossier, pour nous, il faut laisser la justice faire son travail sereinement d'une part et d'autre part, prendre en compte les difficultés des familles qui sont obligées, qui n'ont pas d'autre solution que de squatter et puis de faire les poubelles, effectivement, pour survivre parce que les difficultés sont telles.

Merci.

M. LEONETTI :

Madame DUMAS.

Mme DUMAS :

Oui, je ne dirai pas grand-chose du torchon qu'on vient de nous lire, qui pour moi n'a qu'un seul but, c'est de nous expliquer qu'une partie des êtres humains n'ont pas les mêmes droits que les autres. Et ça a un nom : ça s'appelle le racisme. Donc, je ne parlerai pas du texte.

Simplement, par bonheur, ce terrible incendie n'a pas fait de victimes. Et j'espère que cet incendie ne va pas contrarier le travail de Monsieur le Sous-Préfet, Monsieur HUMBERT, qui, il me semble, tente d'apaiser tout le monde et de mettre le débat sur l'égalité des droits et l'égalité des devoirs, puisqu'à la fois il s'occupe de la scolarité, de l'hébergement et de la santé de ces gens. Parce que je ne souhaite à personne de vivre dans ces conditions humaines. Donc, la première outrage, c'est ça. Donc, je crois qu'il faut vite enclencher et aider Monsieur le Sous-Préfet, qui veut essayer de régler par le haut le problème de ces conditions de vie de ces êtres humains, qui ont le droit de vivre dignement et qui sont rejetés de tous les pays d'Europe, et qui ont le droit en effet... comme des devoirs, je le dis aussi. Donc, je pense qu'il y a eu des efforts importants sur la scolarité des enfants. Je crois qu'il faut continuer le travail et aider Monsieur le Sous-Préfet à terminer son travail dans la plus grande noblesse dont le pays est capable de faire preuve.

M. LEONETTI :

Merci.

Vous connaissez les faits : ce squat existe depuis de nombreux mois, même depuis plus d'un an et le diagnostic a été fait par les services de l'État avec l'aide de la Municipalité.

Je rappelle à Monsieur TIVOLI que nous avons voté une motion, ou plus exactement que vous avez voté une motion que j'ai proposée, qui expliquait justement que droits et devoirs faisaient que le Préfet devait appliquer les règlements et les lois, et donc expulser, quand il y avait une décision de justice, l'ensemble des Roms, de toute personne occupant un squat.

Il se trouve que, Madame MURATORE, ce sont des Roms. Donc, ce n'est pas la peine de faire semblant de dire que c'est une autre population. C'est cette population-là. Je ne la considère pas comme inférieure à toute autre population. Je considère simplement que ceux qui sont à l'intérieur de ce squat sont des Roms.

Le deuxième point, c'est qu'à l'issue de ce travail, Monsieur le Sous-Préfet, en accord avec le Préfet et avec les services de la Ville, et en particulier en coordination avec Jacques GENTE – que je félicite pour le travail qu'il a effectué d'identification de l'ensemble des personnes –, nous avons mené deux actions. Une première action était une action de sécurité. C'est une surveillance continue par caméra pour voir si un certain nombre d'actes de délinquance qui se produisaient à l'extérieur étaient imputables aux personnes qui résidaient à l'Hôtel du Parc. Il se trouve qu'il n'y a pas de vol ou de cambriolage qui soit imputé à ces personnes et que les cambriolages qui existent sur le territoire de la Côte d'Azur relèvent plutôt de personnes qui sont déposées le matin et récupérées le soir et émanant d'autres villes. Toujours est-il que je ne nie pas l'insécurité, l'incivilité qui règne tout autour du quartier, et je comprends parfaitement l'exaspération des populations et des commerçants qui se trouvent dans cette situation.

Pour autant, rendons à CÉSAR ce qui est à CÉSAR : ce n'est pas le squat de l'Hôtel du Parc qui a généré tous les cambriolages qui ont augmenté depuis deux ans à l'intérieur de la Ville d'Antibes et malheureusement pas que de la Ville d'Antibes, mais l'ensemble du territoire français.

En ce qui concerne la décision qui avait été prise, j'ai reçu une lettre du Préfet, que j'ai rendue publique, qui me confirmait qu'à la suite de la motion que nous avons déposée, la décision serait prise d'évacuer l'ensemble des personnes occupant illicitement l'Hôtel du Parc lorsque la trêve hivernale serait terminée. À ce moment-là, le Préfet, début du mois d'avril, s'est rendu sur place et a demandé un complément d'enquête et surtout une sécurisation des procédures judiciaires puisqu'il faut qu'il y ait un huissier de justice qui passe pour vérifier qu'effectivement la situation a perduré. Lorsque les éléments ont été pris, ont été vérifiés, à ce moment-là il m'a demandé de prendre un arrêté municipal, que j'ai pris, pour l'évacuation. Nous étions donc fixés sur mardi matin 8 heures pour l'évacuation du squat. Ce n'était un secret pour personne. Ça se fait en plein jour et je dirai que les personnes qui vivaient à l'intérieur du squat, comme toutes les associations, savaient très bien quelle procédure serait adoptée.

Dans la procédure et le bilan social qui avait été effectué, une seule famille (une femme et deux petites

filles) relevait de l'accompagnement social. Je rappelle que cet accompagnement social est du ressort de l'État et qu'effectivement, dans ce cadre-là, il y aura une poursuite de l'intégration. Et cette poursuite de cette intégration, elle se fera aussi par la scolarisation. Dans ce cadre, c'est une personne qui maîtrise complètement la langue française. La scolarité des deux petites filles est exemplaire. Et enfin, la personne a trouvé un travail. Donc, on est dans une situation qui est un peu différente de l'ensemble des autres personnes qui sont là, sans travail et sans intention d'intégration dans notre pays.

Je rappelle au passage qu'en 2012, le Ministre des Affaires européennes a refusé publiquement l'entrée dans Schengen de la Roumanie et de la Bulgarie et qu'en 2014, l'entrée a été accordée. Le Ministre des Affaires européennes de l'époque, vous savez qui c'était. Et vous savez que je l'ai fait évidemment sur ordre et sur indication de mon Gouvernement, qui considérait à ce moment-là que les filières n'étaient pas contrôlées et que même des filières mafieuses favorisaient l'intrusion des populations Roms à l'intérieur de l'espace européen. Aujourd'hui, ils sont dans l'espace Schengen. C'est une décision qui a été prise par le Gouvernement actuel. Je le rappelle.

Sur ce point, je rappelle aussi que, dans le contexte actuel, il y a une possibilité de relogement. Mais soyons clairs sur le relogement : Monsieur le Sous-Préfet l'a précisé, c'est un relogement temporaire qui ne peut en aucun cas être un relogement définitif. Il n'y a pas accès au parc social de la part de populations qui squattent une partie du territoire des communes. Donc, il est faux, Monsieur TIVOLI, de laisser penser à nos concitoyens que ces personnes-là sont favorisées par rapport à l'accès au logement social. Ils n'ont pas accès au logement social. Ils n'ont pas accès au parc de logement social. Donc, on est dans une situation dans laquelle, effectivement, la proposition qui a été faite hier l'est dans une situation d'urgence. Je félicite le Sous-Préfet d'avoir proposé un hébergement temporaire. Cet hébergement temporaire ne pouvait excéder 48 heures. De toute façon, pratiquement toutes les personnes qui étaient évacuées l'ont refusé.

Donc, en dehors de la personne qui est en situation d'intégration, aucune autre personne n'a vocation à rester sur le territoire, et je dirai même sur le territoire national, parce que l'existence de l'espace Schengen ne donne pas droit à persister. Cela donne la libre circulation mais ça ne donne pas le droit à être permanent sur un territoire, et encore moins à squatter l'ensemble d'un territoire.

Dans ces conditions, j'ai mis en place ce qui avait déjà été mis en place : la surveillance de tous les lieux squatables. Je regrette, mais c'est ainsi: c'est dans la Ville d'Antibes Juan-les-Pins qu'il y a le plus d'espaces qui peuvent être squattés parce qu'il y a des maisons qui sont abandonnées, il y a des chantiers qui sont en cours, il y a des hôtels qui ont un repreneur avec un projet de permis de construire, mais qui ne l'ont pas mis encore en œuvre. Et donc, c'est vrai que c'est une situation qui facilite l'accès à des squats.

C'est la raison pour laquelle, en coordination avec la police nationale, la police municipale s'est déployée toute la nuit sur l'ensemble des espaces à squatter, et évidemment un nouveau squat serait immédiatement évacué pour la simple et bonne raison qu'il n'y a pas besoin de procédure judiciaire particulière à ce moment-là puisque c'est du flagrant délit et d'une intrusion dans la propriété privée.

Je continue à penser que nos populations doivent être aussi vigilantes sur l'intrusion dans les propriétés privées, et c'est la raison pour laquelle je félicite Bernard DELIQUAIRE d'avoir mis en place un réseau de « Voisins vigilants » qui nous permet de déceler à la fois les difficultés que peuvent rencontrer les uns et les autres, mais aussi des dangers que l'on peut rencontrer dans ce type de situation. Les procédures sont très différentes selon que l'on peut évacuer un squat dans les 48 heures mais quand il s'agit d'un squat de « longue durée », on est obligé de passer par des procédures judiciaires qui sont lentes.

Voilà où nous en sommes. Aujourd'hui, à l'heure où je parle, il n'y a pas de nouveau squat. Une partie de cette population est rentrée en Roumanie pour les fêtes pascales orthodoxes. Une partie était persistante sur les lieux mais ils ne sont pas aujourd'hui dans un autre squat découvert sur Juan-les-Pins. En tout cas, pas à ma connaissance et sur les répertoires des ensembles des espaces qui peuvent être squattés sur la Ville d'Antibes et Juan-les-Pins.

On renforcera et on maintiendra cette présence policière pour éviter effectivement que l'on passe d'une situation qui était insupportable à une autre situation insupportable dans le même contexte.

Voilà comment, à mes yeux, on a continué à gérer ce sujet avec l'humanité nécessaire en face d'enfants, mais en même temps avec la fermeté nécessaire pour respecter les lois de la République. Madame

DUMAS, vous avez rappelé que la société française, c'est une société de droits et de devoirs. On ne doit oublier ni les droits ni les devoirs. Et le devoir minimum d'une personne, c'est de ne pas pénétrer de force dans un espace privé. En dehors de PROUDHON qui pensait que c'était le vol, la République considère que la propriété privée est un bien inaliénable qui doit être défendu. Donc, nous continuerons à mener la même politique, c'est-à-dire une politique d'évacuation des squats, tout en faisant un bilan social et en ayant la vigilance qu'il faut pour qu'il n'y ait pas de brutalité sur les évacuations. Il n'y a jamais eu de brutalité. Pourtant Dieu sait s'il y a eu des évacuations de squats dans cette ville !. Force est de constater que les propositions qui sont faites sont toujours rejetées. Quand on demande, en plein hiver, si on veut héberger les enfants, la réponse est non. Quand on demande s'ils veulent un hébergement d'urgence, la réponse est non. Quand on leur demande si on met à leur disposition un car pour les amener jusqu'à l'hôtel réquisitionné par la Préfecture pour y être hébergés pour la nuit, la réponse est non.

Donc, il y a un moment où, effectivement, il faut savoir séparer la capacité d'intégration d'une population par rapport aux nuisances qu'elle entraîne. Donc, j'ai, en coresponsabilité avec l'État, cette femme qui travaille, avec ses deux enfants, qui parle français et qui n'ont aucun acte de délinquance dans leurs casiers judiciaires. C'est aussi un élément parfaitement important. Et donc, cet hébergement qui est pris en charge par la Préfecture, nous, nous allons faire un accompagnement social au moins de ces deux petites filles.

Pour le reste, je ne me sens aucune responsabilité pour l'ensemble des personnes qui se trouvent dans cette situation, sauf s'ils se trouvaient demain en situation de détresse, ne serait-ce que parce que s'ils se présentaient à l'hôpital d'Antibes, quels que soient leur âge, leur race, leur condition, leur degré d'intégration ou même leur autorisation de séjourner sur le territoire, je continue à penser que notre devoir justement, le devoir de la France, c'est de les soigner et d'essayer de préserver leur vie. C'est dans ce cadre-là qu'on continuera à agir et qu'on continuera à agir avec l'ensemble de la population.

Je ne tomberai dans aucune démagogie : ni la démagogie du laxisme qui consiste à dire qu'on n'y peut rien, ni la démagogie de la brutalité qui consiste à considérer ces gens comme des gens à part. Ce sont des êtres humains, mais ils n'ont pas plus de droits, non plus, que les citoyens français. Et quand on voit la liste d'attente malheureusement, et ce n'est pas Madame DUMAS qui va me démentir, d'un certain nombre de personnes qui travaillent, qui sont en difficulté, qui attendent un logement social, je le dis très clairement : il n'y aura pas d'accès au logement social pour les personnes qui sont en situation de squat parce qu'elles sont en situation de délinquance et en situation de transgression, et il n'est pas question de récompenser la transgression, sauf à donner des messages à l'ensemble de la population qui seraient contraires à ce que nous voulons tous.

Donc, vous l'avez compris, Monsieur TIVOLI, je ne soumets pas, non pas parce que je ne l'approuve pas – je ne l'approuve pas votre proposition –, mais parce qu'elle est arrivée dans des délais tardifs.

Néanmoins, je vous rappelle que vous avez voté sur ma proposition. Oui. Oui, vous avez voté sur ma proposition une motion qui demande au Préfet d'évacuer dans les plus brefs délais. Et n'ayant pas le pouvoir d'effectuer moi-même l'ensemble des squats, j'ai toujours réitéré la même situation. Et franchement, s'il n'y avait qu'un délai d'une semaine entre la décision de justice et l'évacuation par les forces de l'ordre, je me réjouirais que ça existe sur Antibes. Je vous rappelle que, dans le passé, le précédent Préfet m'a fait attendre pratiquement neuf mois après une décision de justice pour accepter une évacuation. Donc, je me félicite au moins que la décision de l'évacuation existe.

Vous le savez, il y a une autre situation pendante sur un squat beaucoup moins important dont les décisions de justice devraient intervenir dans les semaines qui viennent. Je demanderai de la même façon au Préfet qu'il applique la force publique, après avoir fait le diagnostic social. Le diagnostic social, sur le prochain squat, est simple : il n'y a aucune possibilité d'intégration de l'ensemble des populations qui squattent. Donc, la situation sera encore plus simple que celle sur l'Hôtel du Parc.

Donc, je rappelle aussi que, laisser des squats, c'est exposer les populations qui squattent et les populations voisines à un risque qui est autre que le risque de la délinquance. Quand vous avez des branchements électriques sauvages qui traversent les pièces, quand vous avez des situations dans lesquelles on fait du feu à l'intérieur pour chauffer des aliments, c'est forcément une situation qu'on ne tolérerait dans aucune maison française.. Donc, il n'est pas question de l'accepter.

Franchement, on peut animer tous les fantasmes et raconter qu'on ne sait pas pourquoi le feu a pris. Le feu a pris au dernier étage, voilà. Donc, c'est forcément un feu accidentel. Parce que si quelqu'un met le feu de manière criminelle, à mon avis, il le met plutôt en bas que de traverser l'ensemble des étages avec la population Rom. Et si le feu prend au dernier étage, c'est l'endroit où il y a justement les branchements sauvages. Donc, je rappelle aussi qu'il y a une mise en danger de la vie des personnes qui sont à l'intérieur et une mise en danger des personnes qui sont attenantes. Et que donc, dans ces conditions, ça renforce ma conviction qu'il faut être ferme sur l'évacuation de tous les squats qui existent sur la Ville d'Antibes.

Départ de Monsieur Tanguy CORNEC – Procuration à Monsieur Marc GERIOS

Présents : 39 / Procurations : 9 / Absent : 1

00-A - MOTION DEPOSEE PAR LE GROUPE "FRONT DE GAUCHE" PORTANT SUR LE DROIT AU LOGEMENT POUR TOUS

M. LEONETTI :

Maintenant, Madame DUMAS, vous avez une motion.

Mme DUMAS :

Déposée à temps.

M. LEONETTI :

Déposée à temps. C'est pour ça qu'il n'y a pas de discrimination entre les uns et les autres. C'est une question de délai. Voilà.

Mme DUMAS :

Non, non. J'ai la chance de savoir lire le règlement intérieur. Donc, l'école publique fait des miracles !

Le département des Alpes-Maritimes est un département où l'accès vers un habitat décent et à un prix convenable est plein d'embûches.

70 000 familles souffrent de mal-logement dans notre département.

Marchands de sommeil (aussi illégaux d'ailleurs), abus de pouvoir des agences de location, loyers trop chers, pénurie de logements sociaux... avoir un logement à un prix décent est un vrai problème, mais c'est bien un problème politique.

Le département est engagé dans un déclin démographique et un manque d'attractivité.

Mercredi, lors de la présentation du rapport de la Fondation Abbé Pierre, Monsieur le Sous-Préfet a annoncé qu'il manquait 80 000 logements sociaux, département où 77 % des familles sont éligibles au logement social. Antibes est la ville de Provence-Alpes-Côte d'Azur où les loyers du parc privé sont les plus élevés.

Lors de cette présentation, il a aussi été annoncé que durant l'année 2014, il y a eu 3 314 familles assignées à la décision de justice d'expulsion. Pour la plupart, ce sont des impayés de loyers suite à un accident de la vie. Quand je dis pour la plupart, c'est jusqu'à 85 %.

Considérant le manque de logements sociaux, la cherté des loyers, la crise économique, il est fondamental de tout faire pour maintenir les gens dans leur logement et faire en sorte que les expulsions deviennent une exception.

Le 1^{er} avril est la date de la fin de la trêve hivernale des expulsions locatives, et connaissant votre refus pour prendre un décret municipal d'interdiction des expulsions en l'absence de proposition de relogement, considérant aussi votre refus de geler les loyers dans notre ville, je demande au Conseil municipal de se prononcer pour la création d'un pacte social de prévention des expulsions en installant une permanence téléphonique du type « Allô Prévention Expulsion » au CCAS et au Service Logement qui permette l'accès aux droits administratifs et juridiques, de veiller à ce que le niveau budgétaire du FSL du Conseil départemental soit suffisant pour aider les familles à ne pas avoir de dettes de loyers et donc d'éviter

l'expulsion.

Je demande aussi au Conseil municipal de ne pas fermer le foyer d'accueil au Fort Carré durant cet été.

M. LEONETTI :

On n'expulse personne. Tout à l'heure, il fallait expulser tout le monde et maintenant on n'expulse personne. Donc, ça montre bien combien la vie est un peu plus complexe que celle que vous voulez présenter.

Alors, qui veut intervenir ? Monsieur TIVOLI.

M. TIVOLI :

Oui, Monsieur le Maire, chers collègues.

Alors, je ne me prêterai pas au jeu de l'extrême gauche qui est d'insulter régulièrement les adversaires politiques. Je vais simplement parler de leur torchon.

Effectivement, quand on voit qu'on commence encore à stigmatiser, puisqu'on parle de stigmatisation, les propriétaires, donc marchands de sommeil, abus de pouvoir. Alors, tout le monde en prend là-dessus : les propriétaires qui sont des marchands de sommeil, les agences qui usent d'abus de pouvoir, les loyers trop chers, pénurie de logements sociaux.

Alors, avec le Front de gauche, c'est logement social partout, délinquance partout et apparemment maintenant, on demande le droit et on lance un appel d'air aux locataires à ne plus payer les loyers puisqu'apparemment, quiconque entrerait dans un logement et qui ne paierait pas de loyer n'aurait pas à être expulsé.

C'est pour ça que nous, cette motion qui n'a finalement ni queue ni tête, nous nous abstiendrons parce qu'effectivement, nous comprenons bien qu'il y a des Antibois et des Antiboises nécessiteux et qui nécessiteraient des mesures de relogement. Maintenant, il est très compliqué de globaliser tant le problème est pragmatique et personnel à chacun et chacune de ceux et celles qui se retrouvent dans cette problématique-là. Donc en l'état, je ne vois pas comment nous pourrions voter ou aller contre une telle motion.

Je vous remercie.

M. LEONETTI :

Madame MURATORE.

Mme MURATORE :

Alors, s'il s'agit de mettre en place des procédures qui permettent de prévenir les expulsions, nous ne pouvons qu'être d'accord. Nous constatons que très souvent, les services sociaux ne sont informés et ne peuvent donc intervenir que lorsque les difficultés des familles sont si importantes qu'il est alors très difficile de les aider.

Je rappellerai simplement qu'en ce qui se concerne les demandeurs de logements sociaux, 55 % à la CASA sont en dessous du seuil de pauvreté, et 53 % au niveau du département.

Dans ce département, les critères pour bénéficier des aides du FSL ne correspondent pas au coût du logement. Non seulement il n'y a pas assez de logements sociaux, mais les familles sont exclues des aides du FSL au prétexte que leur loyer est trop élevé par rapport à leurs revenus. C'est ce que moi j'appelle la double peine. Il est donc urgent de revoir les barèmes du FSL et de mettre en place une politique de prévention.

Merci.

M. LEONETTI :

Bon, alors revenons aux faits.

En premier lieu, qu'est-ce que c'est que la prévention des expulsions sur le territoire français ? Rappelons que c'est une compétence de l'État et du Département. Rappelons que la Ville d'Antibes est impliquée et qu'elle n'y est pas obligée, mais qu'elle le fait. C'est ainsi que la gestion financière du FSL est une compétence du Département en liaison avec les expulsions locatives décidées par la force publique, par les décisions de justice.

En deuxième lieu, vous savez que les expulsions font l'objet d'une prise en charge la plus anticipée possible par la Communauté d'agglomération et par le CCAS d'Antibes, dont, je le rappelle, ce ne sont pas ses compétences. D'abord, il y a une plate-forme « Hébergement » CASA. En 2014, 111 situations ont été étudiées. 47 % ont emmené des orientations concernant les procédures d'expulsion et 26 % des familles hébergées l'étaient en conséquence d'une expulsion préalable. Ça veut donc dire que lorsque vous partez d'un dispositif, vous finissez par avoir en gros 13 expulsions sur 118 expulsions proposées. S'il n'y avait pas d'action de prévention, Madame MURATORE, je pense qu'on aurait 113 expulsions. Si on n'en a plus que 13 à la fin, ça veut bien dire qu'on a éliminé ce que Madame DUMAS qualifiait d'accidents de la vie avec difficulté de payer le loyer, et qu'on trouve à ce moment-là les aides sociales pour passer le cap difficile.

Le Comité Technique d'Expulsion (le CTE) est composé du Sous-Préfet, du Département, du commissaire, du CCAS et de la CASA. Et donc, avec Marguerite BLAZY, avec Jacques GENTE, chaque cas est étudié. Et lorsque le cas n'est pas totalement élucidé, l'expulsion est reportée. Ne sont donc expulsées que les personnes qui en droit doivent être expulsées.

Je voudrais aussi rappeler qu'il y a une cellule de veille composée des référents CASA, Département et CCAS qui est saisie pour chaque situation d'expulsion et qui peut l'être en urgence. Donc, ce n'est pas la peine de faire un : « Allô, je suis expulsé ». Ça existe, donc ce n'est pas la peine de surdramatiser les situations qui sont gérées.

Enfin, concernant le foyer d'accueil du Fort Carré, il faut qu'il ferme de temps en temps parce que quand il ferme, il permet de faire des travaux, il permet de donner un peu de congés à des gens qui travaillent dans des conditions extrêmement difficiles. Et en même temps, je le dis clairement : je n'ai aucune intention de faire de la Ville d'Antibes le centre d'accueil estival de l'ensemble des SDF de France qui trouveront là le moyen de s'héberger gratuitement. C'est clair. Donc, il ne faut pas confondre la solidarité et le laxisme là aussi. Donc, quelqu'un qui est dans la rue, le froid, en hiver, la nuit, ça paraît logique qu'on lui propose, par mesure humanitaire, un hébergement. Franchement, en juillet/août, se poser ce type de question, c'est évidemment créer un appel d'air évident pour l'ensemble des personnes qui considéreraient que le parcours de la France est plus sympathique lorsqu'on s'arrête dans la Ville d'Antibes.

Je rappelle donc que je ne prendrai pas d'arrêté – pas de décret comme vous l'avez dit, mais d'arrêté – municipal pour empêcher les expulsions. Je ne prendrai pas d'arrêté municipal non plus pour poursuivre l'activité du Fort Carré, qui continue avec le CCAS. Il continue toute l'année, il offre des aides aux personnes qui sont en détresse, mais il n'héberge pas pendant la période estivale. Donc, que ce soit bien clair là-dessus.

Sur les expulsions, elles doivent exister. Pourquoi ? Toujours pour les mêmes raisons. Parce que si on ne respecte pas le droit, alors je ne vois pas comment on pourrait être crédible. Et si on ne respecte pas des procédures sociales et humaines, je ne vois pas comment on peut appliquer la fermeté. Tout ça est une question d'équilibre, qui existe sur la Ville d'Antibes. La proportion de 10 % d'expulsés par rapport aux expulsables doit nous laisser penser que quand même, il y a une particulière politique de prévention sur la Ville d'Antibes Juan-les-Pins.

C'est la raison pour laquelle, et Madame DUMAS, vous ne vous en étonnez pas, je ne proposerai pas que l'on vote votre motion, qui est à mon avis un tout petit peu démagogique.

Quant au Front national et au Front de gauche, je vous laisse vous distribuer vos torchons, puisque c'est le terme que vous utilisez, et je les séparerai des serviettes pour faire en sorte que la majorité ne votera pas votre motion, comme elle n'aurait pas voté la motion du Front national.

Donc, qui est pour la motion présentée par Madame DUMAS ? Un, deux, trois. S'abstient ? Contre ? Les autres. Merci. La motion est rejetée **à la majorité par 45 voix POUR sur 48** (3 contre : Mme MURATORE,

M. AUBRY et Mme DUMAS).

00-1 - CONSEIL MUNICIPAL - SEANCES DU 22 JANVIER ET DU 6 FEVRIER 2015 - PROCES-VERBAL - ADOPTION

M. LEONETTI :

Pas d'intervention. Pas de vote contre. Pas d'abstention. La délibération est adoptée à l'**unanimité**.

*Arrivée de Madame Agnès GAILLOT – La procuration faite à Monsieur Bernard MONIER s'annule
Présents : 40 / Procurations : 8 / Absent : 1*

00-2 - DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL A MONSIEUR LE MAIRE - DECISIONS - COMPTE-RENDU

M. LEONETTI :

J'ai la Gauche unie, solidaire et écologique sur les décisions 3 et 14. Madame MURATORE.

Mme MURATORE :

Alors, en ce qui concerne Antibes Land, depuis de très nombreuses années la Ville est en conflit avec cette société. Pourriez-vous nous faire un point à ce jour de la situation juridique de ces conflits ? Pourquoi une demande à l'euro symbolique ? Et d'autre part, nous apprenons que la grande roue qui sera installée sur le Pré aux Pêcheurs cet été sera gérée par cette même société. Un appel à concurrence a-t-il été lancé ? Combien de candidats ? Quels ont été les critères du choix ?

Et sur la salle omnisports, c'est un petit peu la même question. On voudrait avoir un point de situation aujourd'hui sur les différents litiges liés à la construction de cette salle. Merci.

M. LEONETTI :

Ce sont des sujets longs et complexes. Je vais essayer de les résumer, si vous voulez bien, et on vous donnera l'explication plus détaillée si vous le souhaitez.

Concernant Antibes Land, il y a deux sujets de litige : il y a un sujet de litige qui est lié au bruit et il y a un sujet de litige qui est lié à des infractions à l'urbanisme.

Sur les infractions à l'urbanisme, elles suivent leur cours et il n'y a aucun débat là-dessus. Je pense que la Ville est en toute tranquillité.

Sur les infractions liées au bruit, les décisions des tribunaux considèrent que les arrêtés que nous avons pris qui empêchent le bruit après 23 h 30, sont légaux. En revanche, il a été considéré que les amendes que nous avons mises en place n'étaient pas légales parce que le sonomètre, qui est pourtant un sonomètre étalonné, n'a pas été étalonné avant et après l'enregistrement du niveau sonore. Donc, nous continuerons à relever toutes les infractions et à faire en sorte que le bruit, lorsqu'il est perçu, ait fait l'objet d'un sonomètre qui a déjà été réétalonné juste avant et juste après pour authentifier le niveau des décibels et donc le niveau de l'infraction. Donc, les mêmes arrêtés, puisqu'ils sont catalogués légaux, seront repris au moment de la saison estivale.

Je dois dire cependant que nous sommes dans une situation d'amélioration. Je ne veux pas donner un blanc-seing à des gens qui sont en infraction, mais en matière de bruit, je vois que les plaintes – Anne-Marie BOUSQUET, qui est l'Adjointe du quartier, en témoigne, et quand je m'y rends moi aussi – n'émanent plus que des gens qui sont en directe proximité d'Antibes Land et des efforts ont été accomplis. Je ne doute pas une seconde que, si nous n'avions pas fait une action en justice, nous n'aurions pas obtenu de résultats. En tout cas, voilà la situation : arrêtés légaux, amendes illégales pour des raisons d'étalonnage du sonomètre, qui doit être étalonné avant et après l'évaluation de l'infraction.

En ce qui concerne la grande roue, ce sont deux associés antibois, DEVRIES et PETIT, qui proposent. Il n'y a pas d'appel d'offres nécessaire. C'est une occupation temporaire du domaine public. La question est de savoir s'il y a des conditions de sécurité totalement admises. Patrice COLOMB travaille sur le sujet afin de savoir si les conditions d'occupation de ce domaine public sont acceptables ou pas. Si le résultat était

positif, on commencerait bien sûr avec ces deux personnes antiboises. Ce n'est pas un appel d'offres pour une délégation de service public, c'est une occupation temporaire du domaine public pour une activité de type commercial. C'est à peu près la même chose qu'une terrasse de café. Donc, c'est une AOT et ce n'est pas soumis à concurrence. Par contre, c'est soumis à un certain nombre de règles et en particulier à une tarification.

Le deuxième point, ce sont les problèmes d'inondations qui ont eu lieu sur Azurarena en cours de construction. Chacun se souvient que cela a entraîné un retard. Et par la suite de ce retard, la Ville a évidemment porté l'affaire devant les tribunaux pour un recours indemnitaire puisque l'ouverture ne s'est pas effectuée en temps voulu. Il y a là-dessus un imbroglio qui a fait que chaque société accuse l'autre de l'avoir mise en retard. Et l'affaire est devant la justice. En tout cas, ce qui n'est plus devant la justice, c'est que la Ville a bénéficié d'une évaluation du tribunal administratif d'un préjudice qui est évalué, si je me rappelle bien, à 147 000 euros. Donc, le préjudice de la Ville est évalué. Maintenant, à qui incombe la faute ? La décision du tribunal et surtout les expertises vont pouvoir dire à qui incombe ce retard et l'indemnité due à la Ville d'Antibes Juan-les-Pins pour le retard apporté dans l'ouverture de cet équipement.

Voilà les explications que je voulais vous donner sur ce sujet. Il n'y a pas de vote.

00-3 - CONSEIL MUNICIPAL - REGLEMENT INTERIEUR – AMENDEMENT

M. LEONETTI :

J'ai une intervention de la Gauche unie, solidaire et écologique. Madame MURATORE.

Mme MURATORE :

Oui, alors nous prenons acte des modifications du règlement intérieur que vous proposez. Mais nous rappelons que nous, nous ne sommes pas demandeurs de ces séances ; que nous demandons de pouvoir proposer des questions à l'ordre du jour d'un Conseil municipal. Vous avez fait le choix des motions et des séances spécifiques. Dont acte.

Nous en profitons pour poser encore quelques questions sur la mise en œuvre de ce règlement. L'article 36 pose problème. Ce point avait été soulevé lors de la réunion sur le règlement intérieur des présidents de groupe et c'est d'ailleurs ce qui avait motivé notre abstention. L'article 36 n'est pas conforme au CGCT, qui précise : « Une place réservée à l'expression des élus minoritaires et non à chacune des tendances représentées ». La place dont nous disposons pour nos textes ne correspond ni au texte ni à l'esprit de la loi.

Autre souci : actuellement, nous sommes prévenus seulement une semaine à l'avance, et encore une semaine de Conseil municipal, cette fois-ci, de la date de remise de notre texte. Nous renouvelons notre demande d'avoir connaissance du calendrier annuel de parution d'*Infoville*.

D'autre part, en ce qui concerne la rubrique réservée à l'expression des élus minoritaires sur le site de la Ville, nous venons d'avoir aujourd'hui même un mail d'information, et les conditions proposées sont inadaptées au média en question. Il ne s'agit pas d'un journal imprimé. La limitation du nombre de caractères n'a aucun sens. Nous devons être libres de décider du texte, de sa longueur et de sa périodicité. Par exemple, nous imaginions les comptes rendus des Conseils municipaux, des commissions. Bref, notre travail d'élus minoritaires. Mais la limitation du texte et de la périodicité n'est pas acceptable.

Merci.

M. LEONETTI :

Dans une élection, il y a des vainqueurs, il y a des vaincus. C'est comme ça. Dans toutes les compétitions du monde, c'est comme ça. Il est plutôt logique, quand même, que les affaires soient confiées à ceux qui ont gagné. Parce que ceux qui ont gagné, ils n'ont pas gagné une médaille, ils ont gagné la confiance du peuple. Et que donc, en tant que représentants de la population, ils ont le devoir, effectivement, d'avoir un certain nombre d'activités. Et logiquement, qu'il y ait une proportionnalité entre la majorité et l'opposition, ça ne me paraît pas tout à fait anormal.

Je rappelle au passage qu'Eric PAUGET vous a fait une proposition où vous avez trois questions orales alors que la majorité en a deux. Est-ce que c'est utile de rappeler qu'aux élections municipales, deux tiers

de la population s'est portée sur la majorité au premier tour ? Deux tiers des votants, oui. Ceux qui ne votent pas, on ne sait pas s'ils voteraient pour vous quand même, je veux dire ! Ne faites pas parler les absents ni les abstentionnistes. Voilà. Deux tiers des votants. Ah oui ! Ça, c'est vrai. On peut supposer que les 40 % qui ne votent pas sont tous communistes. Mais ce jour-là, ils préfèrent aller à la pêche. C'est comme ça. Je vous laisse rêver. Je vous laisse rêver à ce sujet.

En tout cas, la représentation est proportionnelle et elle est proportionnelle inverse de la représentativité des groupes : deux questions pour la majorité, trois questions pour l'opposition.

Ensuite, sur l'expression libre. À la fois, elle existe dans *Infoville* et à la fois elle existe à l'intérieur du site. Vous avez noté que « *Le Canard enchaîné* » fait une rubrique « Ma binette partout » qui compte quel est le Maire qui montre le plus sa gueule sur ces éditions particulières. Je ne suis pas le vainqueur là, franchement. Généralement, à l'intérieur d'*Infoville*, il me semble que c'il y a plutôt des informations sur les réalisations plutôt que le visage du Premier Adjoint, du Maire d'Antibes ou de la majorité en train de couper des rubans. Donc, c'est une information qui a un caractère neutre.

Ensuite, il est normal, et là aussi je dirai presque anormal, que la majorité ait la moitié de l'expression et que l'opposition ait la moitié restant répartie en trois. Je n'y peux rien. Si la gauche se fragmente en quatre morceaux demain, si demain Monsieur AUBRY dit : « Moi je fais partie des Verts et je ne siège plus avec Madame MURATORE », vous n'allez pas me faire le coup à me demander trois fois les mêmes dispositifs pour l'ensemble d'un groupe qui, si je me rappelle bien, a fait 17 % des votants. À vous trois. Donc, il serait à peu près logique, quand même, qu'on tienne compte de ça. Vous notez que c'est loin d'être le compte et qu'au contraire, l'opposition a proportionnellement plus de moyens d'expression que la majorité.

Donc, c'est déjà bien. Mais comme toujours, plus on accorde et plus on a l'impression qu'il faut accorder. Donc, je vous dis que si vous voulez qu'on revienne à une proportionnalité vraie telle qu'elle est dans les textes, vous ne parleriez pas souvent, Madame MURATORE. Y compris dans l'expression directe que je laisse dans le Conseil municipal parce que je pense que c'est comme ça que ça doit être. Chacun prend la parole quand il en a envie, à condition qu'il soit inscrit. Je ne chronomètre pas le temps de parole. Je l'ai fait une ou deux fois quand on m'a reproché justement de ne pas donner le temps de parole.

Donc, sur ce point, ou on reste avec des règles qui vous favorisent, et vous particulièrement, Madame MURATORE, ou bien on passe à des règles qui sont alors totalement imposées que je ferai voter ici, au lieu de faire, comme l'a fait Eric PAUGET, une concertation avec vous tous que vous aviez tous acceptée. Donc, ou bien on reste sur la base de l'acceptation globale et de favoriser l'opposition par rapport à la majorité, ou bien ça ne vous plaît pas et à ce moment-là on fait les règles strictes. 63 %, ça veut dire la proportionnelle étant réalimentée par la majorité, vous parlerez une minute par Conseil. C'est ça que vous voulez ? Franchement... Alors, je trouve que vous poussez le bouchon un peu loin. Donc, ou on en reste là, ou on applique strictement la règle, et elle vous sera défavorable.

Mme MURATORE :

Je peux ? Sur la proportionnelle, il y a des jurisprudences. On est clair là-dessus. Si on fait la proportionnelle, ce n'est pas sur la page, c'est sur la totalité du journal. Et là il y a des jurisprudences. Je vous les sors quand vous voulez.

M. LEONETTI :

Alors, ou bien vous acceptez ce qu'on vous propose ou bien on se fait à coups de jurisprudences. Je vous garantis qu'à coups de jurisprudences, vous n'allez pas parler souvent et pas longtemps. Alors, vous avez le choix et je vous le donne.

Je vous rappelle qu'*Infoville*, ce n'est pas le Maire à toutes les pages et ce n'est pas le Maire en valorisation permanente. C'est un certain nombre d'explications, y compris de concertations, comme par exemple sur Lacan-Marenda où on demande aux gens de venir se rendre pour concerter, etc. Ou bien vous acceptez ça ou vous avez la règle. Si vous voulez jouer à la jurisprudence, vous allez prononcer probablement les dernières phrases que vous prononcerez à l'intérieur de ce Conseil municipal.

Je passe au vote maintenant. Qui est contre ? Deux. Qui s'abstient ? Je vous remercie. La délibération est adoptée **à la majorité par 46 voix POUR sur 48** (2 contre : Mme MURATORE, M. AUBRY).

Vous devriez aller de temps en temps à l'Assemblée nationale pour voir comment ça se passe, la proportionnalité des moyens.

00-4 - PLAGE ARTIFICIELLE DU PONTEIL - SERVICE PUBLIC BALNEAIRE ET D'ACCUEIL TOURISTIQUE - LOT N°1 DIT « EST » - PLAGE DITE « ROYAL BEACH » - CHOIX DU DELEGATAIRE ET CONTRAT DE DELEGATION - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. LEONETTI :

Je résumerai en disant qu'il y avait un candidat, que c'était le candidat précédent et que nous avons doublé la redevance versée à la Ville.

Pas d'intervention.

Qui ne participe pas au vote ? Un, deux, trois. Sur ceux qui participent au vote, qui s'abstient ? Qui s'oppose ? Après que Mme MURATORE, M. AUBRY et Mme DUMAS ont fait part de leur intention de ne pas prendre part au vote, la délibération est adoptée **à l'unanimité des suffrages exprimés.**

00-5 - CONCESSION DES PLAGES NATURELLES - PLAGE DE LA SALIS - KIOSQUE N°1 - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC BALNEAIRE ET D'ACCUEIL TOURISTIQUE - CESSION DES PARTS SOCIALES DE LA SARL « KIOSQUE CATHY » - AVENANT N°1 AU SOUS-TRAITE D'EXPLOITATION - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. LEONETTI

Pas d'intervention. Pas de vote contre. Pas d'abstention. La délibération est adoptée **à l'unanimité.**

00-6 - PLAN VIGIPIRATE RENFORCE "ALERTE ATTENTAT - REMBOURSEMENT DE DEPENSES RELATIVES A LA RESTAURATION DES RENFORTS MILITAIRES - CONVENTION AVEC CERCLE MIXTE DE LA GENDARMERIE DE LA CASERNE GAZAN - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. LEONETTI :

Intervention : Front de gauche.

Mme DUMAS :

Oui, donc rapidement.

Je suis évidemment consciente de la nécessité de renforcer les dispositifs de sécurité et ce renfort des 22 militaires dans notre ville y participe évidemment grandement.

Cependant, cette mission de sécurité est une mission nationale qui dépend de l'État, du Ministère de la Défense dans ce cas précis. Je ne comprends pas pourquoi nous payons jusqu'à 16 000 euros une mission de l'État.

D'autre part, je ne comprends pas non plus pourquoi ces militaires ne seraient pas logés à la caserne Gazan, qui serait d'ailleurs sûrement plus confortable pour eux.

Donc, ce n'est pas la somme qui me choque ou quoi que ce soit. Mais le principe d'utiliser le budget de la Ville à des missions de l'État, c'est un peu plus choquant.

M. LEONETTI :

Je serai très bref là-dessus.

Effectivement, c'est une mission de l'État, les militaires. Maintenant, on héberge des militaires dans notre ville. Et si on peut améliorer le confort qu'ils ont à l'intérieur de cette ville, compte tenu des services qu'ils rendent à la population dans la période que nous traversons, il est bien normal que la Ville mette des moyens supplémentaires pour que l'accueil soit parfait. Donc, c'est une amélioration de leur accueil des militaires français qui viennent défendre sur notre sol la sécurité de nos concitoyens face à une menace

terroriste. Je n'ai pas plus d'explications à donner que ça.

On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. La délibération est adoptée **à la majorité par 47 voix POUR sur 48** (1 contre : Mme DUMAS).

MADAME SIMONE TORRES- FORET-DODELIN

02-1 - MUSEE PICASSO - EXPOSITION « BERNARD PAGES : PAPIERS » - EDITION ET MISE EN VENTE DE CARTES POSTALES A LA LIBRAIRIE-BOUTIQUE - FIXATION DES MODALITES

Mme TORRES- FORET-DODELIN :

Monsieur le Maire, mes chers collègues, le Musée Picasso propose jusqu'au 21 juin 2015 une exposition consacrée aux œuvres sur papier de Bernard PAGES. À l'occasion de cette exposition et en complément du catalogue, il est proposé également la mise en vente de cartes postales. Vous avez les recettes globales pour 720 euros.

M. LEONETTI :

Pas d'intervention. Pas de vote contre. Pas d'abstention. La délibération est adoptée **à l'unanimité**.

02-2 - MUSEE PICASSO - LIBRAIRIE- BOUTIQUE DU MUSEE PICASSO - ETAT DES STOCKS - TARIFS DE VENTE APPLIQUES EN REGIE

Mme TORRES- FORET-DODELIN :

Toujours pour le Musée Picasso, c'est simplement l'état des stocks et les tarifs de vente appliqués en régie. Donc, vous avez en annexe l'état des stocks.

Simplement préciser que, pour l'année 2014, il y a eu une augmentation de 50 % des recettes de la librairie boutique, probablement due d'ailleurs à la belle exposition Nicolas DE STAEL, pour près donc de 600 000 euros.

Voilà, donc il est proposé d'approuver l'état des stocks.

M. LEONETTI :

Pas d'intervention. Pas de vote contre. Pas d'abstention. La délibération est adoptée **à l'unanimité**.

02-3 - MUSEE D'ARCHEOLOGIE - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION POUR LA PROMOTION ET LA DIFFUSION DES CONNAISSANCES ARCHEOLOGIQUES - AUTORISATION DE SIGNATURE

Mme TORRES- FORET-DODELIN :

C'est simplement le renouvellement d'une convention d'objectifs et de moyens avec l'association pour la promotion et la diffusion des connaissances archéologiques.

M. LEONETTI :

Même vote ? Même vote. La délibération est adoptée **à l'unanimité**.

02-4 - FORT CARRE - REAPPROVISIONNEMENT DE PRODUITS DERIVES - ACQUISITION ET MISE EN VENTE - FIXATIONS DES MODALITES

Mme TORRES- FORET-DODELIN :

On réapprovisionne la librairie boutique avec des produits dérivés.

M. LEONETTI :

Même vote ? Même vote. La délibération est adoptée **à l'unanimité**.

02-5 - MUSEE PEYNET ET DU DESSIN HUMORISTIQUE - REAPPROVISIONNEMENT DE LA BOUTIQUE DU MUSEE - ACHAT ET MISE EN VENTE DE PRODUITS EN REGIE - FIXATION DES MODALITES

Mme TORRES- FORET-DODELIN :

Idem pour le Musée Peynet, Monsieur le Maire, puisqu'il s'agit de mettre à la vente des ouvrages de PEYNET et puis des cartes postales, des produits dérivés, et notamment une carte double intitulée *Mariés* ainsi que des cartes de naissance fille et garçon.

M. LEONETTI :

Intitulée comment ? *Mariés* ?

Mme TORRES- FORET-DODELIN :

Oui, carte double intitulée *Les Mariés* ainsi que des cartes de naissance fille et garçon.

M. LEONETTI :

Ah d'accord ! Je croyais qu'elles étaient mariées en même temps que la naissance.

Mme TORRES- FORET-DODELIN :

Non, non, non, non ! Après, après !

M. LEONETTI :

Même vote ? Même vote. La délibération est adoptée à l'**unanimité**.

02-6 - CULTURE - SITES D'EXPOSITION D'ŒUVRES - RESIDENCE D'ARTISTE VILLA FONTAINE - CONVENTIONS CADRE - APPROBATION

Mme TORRES- FORET-DODELIN :

Nous disposons de salles d'exposition, notamment la galerie des Bains Douches, l'Espace Culturel des Arcades et le hall de la Maison des associations ainsi qu'une résidence d'artistes qui s'appelle la Villa Fontaine. Et donc, nous vous proposons une convention-cadre pour l'organisation de ces expositions et pour les conditions d'hébergement des artistes qui séjournent en résidence à la Villa Fontaine.

M. LEONETTI :

Même vote ? Même vote. La délibération est adoptée à l'**unanimité**.

02-7 - MUSÉES - DIFFUSION DIRECTE ET EN LIGNE DE BILLETS COMBINÉS - MODALITÉS - CONVENTION AVEC L'OFFICE DU TOURISME - AUTORISATION DE SIGNATURE

Mme TORRES- FORET-DODELIN :

La Commune d'Antibes a créé un billet combiné permettant, pour 10 euros, d'accéder à tous les musées municipaux et au Fort Carré sur une période de sept jours. Donc, afin de poursuivre la promotion et la commercialisation de ces billets, l'Office de Tourisme et des Congrès a souhaité prolonger le partenariat avec la Commune initié en 2009, donc permettant la vente de ce billet combiné au guichet d'accueil de l'Office de Tourisme et des Congrès et sur son site Internet, pour permettre aux hôteliers, aux restaurateurs et aux agences de voyage ce billet combiné. Voilà, donc il est proposé de renouveler cette convention et d'accorder un tarif préférentiel de 7 euros à l'Office.

M. LEONETTI :

Pas d'intervention. Même vote ? Même vote. La délibération est adoptée à l'**unanimité**.

02-8 - CULTURE - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION ANTIBEA COMEDIE D'ANTIBES - AUTORISATION DE SIGNATURE

Mme TORRES- FORET-DODELIN :

Renouvellement également avec l'association Antibea, qui a bénéficié d'une subvention de 50 000 euros cette année, qui a proposé 25 spectacles. Voilà, c'est un renouvellement de convention.

M. LEONETTI :

Pas d'intervention. Personne n'est contre ? Pas d'abstention ? La délibération est adoptée **à l'unanimité**.

Je vous félicite, Madame, de la rapidité et de l'unanimité de vos délibérations.

MONSIEUR SERGE AMAR

04-1 - NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION - EXPERIMENTATION D'UN « CONFERENCES VIRTUELLES » - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'OPERATEUR ORANGE - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. AMAR:

Monsieur le Maire, si vous permettez un petit préambule avant ces trois délibérations qui concernent des partenariats, une petite explication de texte.

Donc, les partenariats d'innovation tels qu'ils ont été menés par la Ville d'Antibes se sont avérés comme étant la forme idoine pour promouvoir les sociétés numériques implantées sur notre territoire. Ce modèle s'est étendu et reste aujourd'hui la manière la plus effective pour fédérer un écosystème privé et créer de la valeur sur un territoire donné.

La Ville d'Antibes a donc été totalement novatrice dans la recherche de la forme contractuelle permettant d'organiser et de développer l'écosystème des start-up et des centres de recherche de la technopole sophilopolitaine avec des partenariats gagnants-gagnant à titre non onéreux qui bénéficient à la Ville et apportent un test à grande échelle ainsi qu'une première référence à la société porteuse de l'innovation.

Aujourd'hui, trois nouveaux partenariats sont soumis à l'assemblée délibérante.

Néanmoins, si nous souhaitons rester visibles et passer à la vitesse supérieure pour continuer à innover, il nous faut rechercher une nouvelle manière de productiviser nos relations avec l'écosystème sophilopolitain. Cela signifie passer à une plus grande échelle territoriale et donc mener les futurs partenariats avec la CASA, utiliser les nouvelles possibilités offertes par le Code des marchés publics pour financer l'innovation, et surtout garder le résultat de ces projets, car actuellement la forme gratuite ne nous permet pas de garder le résultat d'un partenariat.

Demain, et à condition de sanctuarisation des crédits dans un plan pluriannuel d'investissement, la Ville pourra financer l'innovation et en faire bénéficier l'ensemble des citoyens par une mise en production à l'issue de la phase de recherche et de développement.

Concevoir la ville du futur, c'est-à-dire produire un document d'orientation stratégique centré sur les usages numériques qui établisse la vision de notre Ville d'Antibes dans les vingt prochaines années et à partir duquel les partenariats futurs se déclineront comme des possibilités qui ont été imaginées et structurées dans ce document.

Voilà ce que vous m'avez demandé, Monsieur le Maire, et qui redonnera donc l'impulsion nécessaire pour continuer à promouvoir l'image d'une ville qui innove, qui est dynamique et qui est la collectivité territoriale préférée des entreprises de Sophia Antipolis.

M. LEONETTI :

Merci. Alors, 04-1.

M. AMAR :

Les conférences virtuelles, donc c'est le premier partenariat qui est engagé pour l'année 2015-2016.

Orange a proposé à la Ville d'Antibes de tester, donc, une technologie permettant de mélanger des conférences dans un monde miroir en 3D avec une conférence réelle. Il s'agit d'augmenter l'audience d'une conférence en offrant à des personnes qui n'ont pas pu assister, parce que le nombre de places était complet par exemple, un moyen de participer quand même, mais à distance.

Les conférences à distance ne sont pas une idée neuve. On peut en voir des milliers sur Internet. Ce qui est nouveau, c'est que le Palais des Congrès d'Antibes sera visitable en 3D depuis un ordinateur et la présence virtuelle des internautes sera visible sur des écrans pour que des conférenciers présents puissent communiquer avec les congressistes distants.

La complexité de l'opération est de consister à tester des technologies permettant aux participants distants de se voir avec des avatars et de pouvoir échanger de façon fluide.

M. LEONETTI :

Merci.

Donc, je vois qu'il y a le Rassemblement Bleu Marine et la Gauche unie et solidaire, qui intervient sur les trois. Est-ce que vous faites une seule intervention sur les trois. Oui ? Alors je donne la parole au Rassemblement Bleu Marine, puis ensuite à la Gauche unie et solidaire. Rassemblement Bleu Marine.

M. LO FARO

Oui, Monsieur le Maire, chers collègues, la création d'un système virtuel tel que EduCloud mis à disposition des élèves paraît être une innovation ambitieuse aux yeux de notre groupe, qui prône l'avancée technologique.

Ce sujet nous tenant à cœur, nous tenons à relever quelques points primordiaux qui méritent d'être consultés avec attention tels que la nature du périphérique dont devra nécessiter l'utilisateur. Les serious games sont, comme vous le savez, des applis devant être hébergées par des serveurs, donc sur le Cloud, pour fonctionner. Nous voulons savoir pourquoi avoir choisi dix partenaires pour mettre en place ce système. Et comment ce système va-t-il se mettre en place avec les écoles et les professeurs ?

Pour ce qui est de la mise en place d'un réseau intelligent, c'est une démarche moderne. Nous voudrions aussi savoir où en est l'installation de la fibre optique dans la ville, beaucoup de quartiers n'étant pas encore équipés, et si les projets de Wi-Fi public font partie de votre vision de modernisation de la ville.

M. LEONETTI :

C'est une intervention sur la deuxième. Donc, ça veut dire que vous êtes intervenu globalement sur les expérimentations, c'est ça ?

Alors, la Gauche, l'écologie. Là, vous intervenez sur les trois ?

M. AUBRY :

Oui, enfin c'est un avis assez, on va dire, synthétique.

Donc, il y a là plusieurs délibérations sur les nouvelles technologies de l'information qui ne sont pas les premières et qui, d'après la façon dont elles nous sont présentées, nous apparaissent comme venant des entreprises qui sollicitent la Ville et la Ville y répond favorablement, ce qui n'est pas nécessairement mauvais. Ce n'est pas une critique. Seulement, on voit mal un cadre global de la politique de la Ville en matière de réponse à ces sollicitations d'entreprises. Et donc, c'est bien ce cadre qui manque.

Par ailleurs, quand on parle de *start-up*, il ne s'agit pas ici que de start-up quand même puisqu'il y a quand même Orange, par exemple, pour ne lire que la première délibération. Donc, ne pas abuser aussi du terme *start-up*. Je vous remercie.

M. LEONETTI :

Alors, sur la réponse globale de Monsieur AUBRY, moi je partage son avis. Il y a des documents qui sont des stratégies internes à la Ville d'Antibes en matière de nouvelles technologies et il faut que les délibérations qui arrivent et qui s'égrènent à l'intérieur – et c'est l'intervention préambule qu'a proposée Serge AMAR – qu'elles s'intègrent dans une stratégie plus globale.

Un mot sur cette stratégie. Comme l'a dit Serge AMAR, la stratégie est à deux niveaux. D'une part, il y a des start-up. Et une start-up de trois personnes qui ont trouvé un élément innovant sur Sophia Antipolis, c'est un devoir, je dirais presque, de la Ville de le mettre en œuvre. Par contre, il n'y a pas que des start-up. Et, dans la mesure où il n'y a pas que des start-up et que ce sont des entreprises privées qui ont les moyens de leur diffusion, il est logique que lorsqu'elles proposent un partenariat avec la Ville, il y ait un donnant-donnant, un gagnant-gagnant, comme disait Serge AMAR tout à l'heure.

Ce gagnant-gagnant, c'est que soit on puisse conserver l'innovation à l'intérieur de la Ville d'Antibes pour l'exploiter, soit qu'il y ait une indemnité pour le travail qui est effectué par l'ensemble des agents de la Ville pour mettre en place cette expérimentation.

Donc, je pense que ces documents doivent être publics. C'est un travail qui a été fait remarquablement par la Ville et la CASA en interne, et ça mérite qu'il soit présenté et approuvé en Conseil municipal pour qu'on voie très bien qu'elle est la stratégie avec les start-up, avec les grands groupes et surtout, pour répondre au groupe Front national, pour dire quelle est notre stratégie de Ville innovante dans les semaines, les mois et les années à venir, et qui ne correspond pas forcément aux expérimentations, mais qui correspond à des choix qui sont faits à l'intérieur de la Ville dans le domaine du social, dans le domaine de l'éducatif, dans le domaine de la sécurité, dans tous les domaines qui relèvent de l'amélioration des nouvelles technologies.

Ensuite, il y a bien sûr le développement de la fibre qui doit aussi être un élément particulièrement favorisant sur l'ensemble du territoire. Et puis il y a un plan départemental de réseau accessible et rapide qui est mis en place à la fois par les Villes et les Communautés d'agglomération, par le Département en aide sur les territoires un plus éloignés, et qui mérite aussi d'être présenté ici une fois. Même si ce n'est pas une décision du Conseil municipal, ça mérite que chacun sache exactement quelle est la stratégie de la Ville d'Antibes, qui est la principale ville de Sophia Antipolis, en matière de nouvelles technologies pour ses applications et pour sa population.

Donc, on a un peu mélangé. Je m'en excuse.

Donc, la première délibération, je vais vous proposer le vote puisque si j'ai bien compris, il n'y a pas d'intervention au Front national, il y a une intervention globale pour la Gauche, l'écologie. Donc, je peux passer au vote. Donc, sur la 04-1, oui ?

M. AUBRY :

Je précise que c'est vrai que j'avais entendu, mais pas tout compris de ce qu'avait lu Monsieur AMAR en début de présentation. Nous aimerions bien avoir ce texte.

M. LEONETTI :

Oui. Écoutez, moi, si les services veulent bien, au lieu de faire une présentation afin d'avoir un document purement technique comme c'est le cas aujourd'hui, qu'on fasse une présentation au prochain Conseil municipal sur la stratégie des nouvelles technologies, Ville d'Antibes, en aidant les start-up, en étant partenaire avec les grandes entreprises et en faisant des propositions dans les domaines dans lesquels on doit pouvoir progresser compte tenu de la proximité. Je le disais tout à l'heure en réunion de majorité : c'est quelquefois curieux d'aller à Sophia Antipolis, de voir une innovation intéressante et puis de savoir qu'elle s'applique à Stockholm, mais qu'elle ne s'applique pas à la Ville d'Antibes. Alors bien sûr, on ne peut pas attraper l'innovation et la mettre en place parce qu'il faut un appel d'offres. Mais si nous définissons dans quels domaines nous développons les nouvelles technologies, je pense qu'on aura une performance et une efficacité qui sera bien meilleure que si on donne l'impression de décider au coup par coup.

Donc, sur la première, la 04-1, qui est contre ? Qui s'abstient ? La délibération adoptée est adoptée à **l'unanimité.**

04-2 - NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION - EXPERIMENTATION D'UN CLOUD PRIVE POUR L'EDUCLOUD « EDUCLOUD » - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE SICTIAM, NVIDIA, GAYA TECHNOLOGY, L'ACADEMIE DE NICE, EUCLYDE, CARRI SYSTEMS, LOGINPEOPLE, FRANCELABS, QWANT - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. LEONETTI :

Sur la 04-2, l'intervention a déjà été effectuée. Donc, vous allez présenter avant l'intervention, mais ce n'est pas grave. On a apporté les explications.

M. AMAR :

Le second partenariat consiste à développer une infrastructure Cloud dédiée à l'éducation. Il s'agit de tester et de développer une solution matérielle et logicielle pour déployer du contenu pédagogique sous la forme de jeux vidéo, c'est-à-dire dans un environnement en 3 dimensions.

En effet, on constate deux choses :

- les enfants retiennent mieux lorsqu'il s'agit d'un jeu vidéo ;
- deuxièmement, les stratégies mises en place pour résoudre des énigmes ainsi que les collaborations en équipe ont un intérêt pédagogique.

L'innovation principale consistera à tester une technologie permettant d'offrir la puissance de calcul de cartes graphiques dernier cri depuis le data center et non pas sur les machines utilisées par les enfants. N'importe quel support (un vieux PC ou une tablette bon marché) pourra offrir ce jeu pédagogique en utilisant la puissance graphique du data center à distance.

Ce sont des sociétés basées à Sophia Antipolis qui développent ces technologies, et le premier contenu ludico-pédagogique en 3D utilise la modélisation du théâtre d'Antibes à l'époque romaine. Il aurait donc été dommage que la Ville d'Antibes ne participe pas à ce partenariat qui réunit une dizaine d'acteurs dans les sociétés les plus dynamiques de la French Tech Côte d'Azur.

M. LEONETTI :

Très bien. Donc, les interventions ont eu lieu.

Je passe au vote. Qui est contre ? S'abstient ? La délibération est adoptée à **l'unanimité**.

04-3 - NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION - EXPERIMENTATION CONCERNANT L'ANALYSE PREDICTIVE POUR LA MAINTENANCE PREVENTIVE DES RESEAUX - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE SICTIAM, IBM, SAP, SIGFOX - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. LEONETTI :

La 04-3 où il y aura une intervention du Front national après l'exposé. Non ? Ça valait pour les deux ? D'accord.

Alors, 04-3 : exposé, Serge AMAR.

M. AMAR :

Il s'agit d'un partenariat avec SAP, IBM et SIGFOX, start-up toulousaine à très fort potentiel. Le but est de tester la technologie de SIGFOX en matière de communication bas débit sur un réseau à très grandes cellules pour remonter toutes les informations en temps réel d'un réseau de distribution (capteur de pression, débitmètre, point de comptage, etc.), de comprendre comment on peut traiter l'énorme volume de données collectées afin de l'exploiter avec les dernières technologies analytiques et en utilisant les algorithmes mathématiques prédictifs pour être en mesure de prévoir les problèmes potentiels et les endroits où il faut faire les investissements de renouvellement des réseaux.

Le réseau d'eau étant le plus connu et maîtrisé à ce jour, nous commencerons l'expérimentation sur le réseau de distribution d'eau et Veolia nous apportera son aide dans ce partenariat.

Je rappelle que tous ces partenariats sont à zéro euro pour la Commune.

M. LEONETTI :

Bien sûr !

M. AMAR :

Je tiens à disposition, excusez-moi Monsieur le Maire, le préambule que j'ai fait, donc, tout à l'heure. J'ai fait également un communiqué sur les comptes rendus de tous les partenariats qui ont été faits depuis que j'ai cette délégation que je donnerai à chaque groupe de l'opposition.

M. LEONETTI :

Mais en tout cas, j'ai pris l'engagement, Monsieur le Directeur Général des Services, qu'on ait un document qui montre la stratégie sur les cinq ans à venir de la Ville d'Antibes en matière de nouvelles technologies dans les différents domaines et thématiques du commerce, de l'économie, du social, de la jeunesse, de l'éducation, etc. pour qu'on voie dans quelle(s) pépite(s) on peut trouver la caractéristique de l'excellence qui est à nos portes.

Alors, on passe au vote sur la 04-3. Même vote ? Même vote. La délibération est adoptée à **l'unanimité**.

04-4 - MOYENS GENERAUX - MAINTENANCE DES INSTALLATIONS THERMODYNAMIQUES DANS LES BATIMENTS DE LA COMMUNE ET DU CCAS - MARCHÉ A BONS DE COMMANDE - GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - CONVENTION - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. AMAR :

Donc, c'est un autre volet de ma délégation. On passe aux marchés publics.

Donc, les marchés à bons de commande relatifs à la maintenance des installations thermodynamiques des bâtiments communaux de la Commune d'Antibes arrivent à échéance le 30 septembre 2015.

Compte tenu de la nécessité de renouveler ces marchés, dans un souci de mutualisation de moyens et d'économies d'échelle, la Commune et le CCAS proposent de constituer un groupement de commandes en vue de la passation d'un marché, dans le respect de l'article 8 du Code des marchés publics, et ce, pour les travaux de maintenance d'installations thermodynamiques dans les bâtiments.

Ainsi, la Commune, représentée par le Maire, a été désignée comme coordinateur du groupement et aura la charge, outre la procédure de passation, de signer le marché, de le notifier au nom des membres du groupement.

Une consultation doit être organisée dans le cadre de la procédure d'appels d'offres en application de l'article 33 du Code des marchés publics. La maintenance des installations thermodynamiques fera l'objet d'un marché à bons de commande. La commission d'appel d'offres sera celle du coordinateur, en l'occurrence la Commune d'Antibes. La Commune et le CCAS seront chargés d'émettre chacun en ce qui les concerne les engagements juridiques et comptables, et de les transmettre directement au titulaire du marché, d'effectuer les contrôles des prestations afin de procéder au paiement direct du titulaire du marché.

M. LEONETTI :

Merci. Il n'y a pas d'intervention ? Pas de vote contre ? Pas d'abstention ? La délibération est adoptée à **l'unanimité**.

04-5 - ENERGIE - ACQUISITION FOURNITURE ELECTRICITE - CONVENTION UGAP DE MISE A DISPOSITION D'UN OU DE MARCHE(S) DE FOURNITURE, ACHEMINEMENT D'ELECTRICITE ET DE SERVICES ASSOCIES PASSE(S) SUR LE FONDEMENT D'ACCORDS-CADRES A CONCLURE PAR L'UGAP - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. AMAR :

Monsieur le Maire, il s'agit du marché d'acquisition fourniture d'électricité.

La loi n° 2010-1488 de décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité prévoit la fin des tarifs réglementés de vente d'électricité jaune et vert au 31/12/2015, tarifs dont la puissance souscrite est supérieure à 36 kVA.

Tous les acheteurs publics concernés par ces tarifs sont dans l'obligation de mettre en concurrence les fournisseurs d'électricité et d'avoir un marché public de fourniture de l'électricité à cette échéance.

Pour les puissances souscrites inférieures à 36 kVA, les consommateurs publics n'ont pas encore d'obligation de mise en concurrence.

Dans ce contexte, les services de la Commune ont mené une réflexion ainsi qu'une analyse comparative des solutions juridiques, techniques et financières permettant de se conformer à ces obligations. La solution préconisée est donc de mettre en concurrence les fournisseurs d'électricité, y compris pour les tarifs bleus.

Afin d'accompagner les personnes publiques confrontées à un calendrier contraint et à un sujet complexe, l'UGAP, centrale d'achat au sens du Code des marchés publics, a mis en œuvre un dispositif d'achat groupé d'électricité. Le groupe électricité de l'UGAP couvre en effet l'ensemble des besoins (bâtiments, éclairage public, branchements forains) et propose un choix à la carte. Pour ce faire, la signature d'une convention entre l'UGAP et la Ville d'Antibes permettra à l'UGAP de mettre en œuvre la procédure de mise en concurrence adéquate, de choisir le fournisseur faisant la meilleure offre et laissera à la Ville le soin de signer le marché puis de l'exécuter.

Dernière phrase, Monsieur le Maire, que je peux rajouter : « Dans le cas où les tarifs proposés par l'UGAP seraient anormalement élevés eu égard aux conditions économiques du marché de l'électricité, la présente convention serait alors dénoncée ».

M. LEONETTI :

Très bien. Donc, interventions de la Gauche unie, solidaire, écologie et le Front de gauche.

M. AUBRY :

Oui, Monsieur le Maire, chers collègues, cette délibération est logique puisque c'est une obligation légale liée à la loi de 2010.

Dans ce qu'a dit Monsieur AMAR, il a bien précisé que l'UGAP proposait à ses adhérents d'opter pour une électricité à la carte. Il aurait fallu continuer : « Selon trois possibilités ». La première possibilité, c'est standard ; la deuxième possibilité, c'est 50 % d'électricité garantie d'origine renouvelable ; et la troisième possibilité, c'est 100 % d'électricité garantie d'origine renouvelable. Vous voyez que selon le choix que l'on fait, ce n'est pas du tout la même chose d'un point de vue, on va dire, écologique.

Quand je vois le dossier lié avec... sur la conclusion d'un marché, il est indiqué que pour les critères, le critère prix serait entre 60 % et 80 %. Donc 80 %, c'est important si on veut mettre des critères écologiques dedans. Et on met à côté : « Critère valeur technique : entre 20 et 40 % », qui peut, je suppose, je l'espère, mais ce n'est pas suffisant à mon goût, mettre des critères écologiques, de développement durable.

Je me souviens bien que dans votre campagne électorale, vous aviez dit que lorsque cela était possible, on mettrait des critères écologiques à chaque fois que cela est possible. Je pense que, là, Antibes a une possibilité de se donner une image réellement développement durable qui ne soit pas que de l'affichage, par exemple en optant pour 100 % d'énergies renouvelables. D'autant plus que très récemment, un rapport qui a été dévoilé par *Mediapart*, qui a été commandé par l'ADEME, montrerait – j'utilise le conditionnel pour être... – que faire 100 % d'énergies renouvelables en France, en 2050, ne coûterait pas plus cher qu'avoir

recours au nucléaire.

Je vous remercie.

M. LEONETTI :

Il faut en parler à votre voisine, là, pour le Gouvernement. Vous, vous n'y êtes pas. Mais les amis de Madame MURATORE, ils sont au Gouvernement. Il faut lui en parler du nucléaire.

Madame DUMAS.

Mme DUMAS :

Bien, donc en effet, cette délibération découle de la loi NOME mise en place par le Gouvernement FILLON et absolument pas remise en cause par le Gouvernement VALLS. Donc, cette loi...

M. LEONETTI :

Jusqu'à là, c'est vrai !

Mme DUMAS :

Cette loi n'est pas une bonne chose et n'annonce rien de bon pour les factures d'énergie.

En effet, d'après de nombreux spécialistes, la fin des tarifs jaune et vert régulés va provoquer assez rapidement une hausse tarifaire d'environ 30 %.

Cela risque de ne pas arranger les budgets des collectivités et faire fi de la précarité énergétique, qui ne fait que s'aggraver. Elle touche maintenant 11 millions de personnes.

Même si je pense que c'est la moins pire des solutions de passer par l'UGAP, je ne suis pas sûre que l'intérêt de l'achat groupé proposé par l'UGAP suffise à contenir les hausses inéluctables.

Cependant, cela paraît en effet être la moins pire des solutions dans les conditions de cette loi, mais qui ne va pas dans le sens du droit à l'énergie pour tous.

Pour finir, je ne comprends pas pourquoi la délibération inclut les tarifs bleus dans ce marché, car la loi ne l'oblige pas. Et il serait peut-être important que notre Ville puisse garder ses abonnements dans le giron du tarif historique. Cela pourrait nous mettre à l'abri des mauvaises surprises.

M. LEONETTI :

Alors, globalement.

D'une part, Monsieur AUBRY n'ignore pas que l'électricité en France est en majeure partie d'origine nucléaire, que la politique du Gouvernement actuel a changé en termes de verbe, mais pas d'action, et que je sache, il n'y a pas une centrale nucléaire qui a été arrêtée en France, et fort heureusement parce qu'une des capacités d'autonomie énergétique de notre pays est due justement au nucléaire, dès l'instant où on n'a pas de pétrole, on n'a pas de gaz et on n'exploite pas le gaz de schiste. Donc, dans ces conditions, c'est un débat national. C'est la raison pour laquelle je vous proposais d'en discuter aimablement avec votre voisine parce que la politique énergétique nationale est une politique qui a toujours fait ce choix.

Donc, si demain on décidait comme les Allemands de « se mettre au vert », il y aurait un surcoût. Et d'ailleurs, vous n'ignorez pas que dans les choix qui nous seront proposés par l'UGAP, il y aura des choix avec des tarifs différents qui peuvent varier du simple au double selon que l'on choisit l'énergie électrique à partir des éoliennes ou que l'on choisit à partir du nucléaire. Donc, le choix de 50 % est évidemment prohibitif sur le plan financier.

Le deuxième point, Madame DUMAS a raison, c'est une loi de 2010, donc c'est une loi du Gouvernement FILLON et c'est un décret d'application 2015 qui est un décret d'application VALLS. On peut regretter que le décret d'application arrive trop tardivement parce qu'il a mis les collectivités territoriales dans une situation un peu particulière. Notre première idée avec Serge AMAR était de regrouper toute l'Agglomération de Sophia Antipolis et dire : « On va faire un projet et une demande d'appel d'offres sur l'ensemble ». On est pris de court parce que si on lançait un tel appel d'offres, on serait hors délai et le

1^{er} janvier 2016, on aurait l'incapacité de se trouver avec des opérateurs.

C'est la raison pour laquelle, comme vous l'avez dit, la moins mauvaise des solutions d'attente, c'est l'UGAP. Mais Serge AMAR a rajouté que nous méfiant des tarifs qui nous seraient proposés, si nous nous trouvions devant des tarifs prohibitifs, nous dénoncerions le contrat que nous sommes en train de voter, et nous passerions à ce moment-là à un appel d'offres, qui est en cours de préparation, et qui se ferait au niveau de la CASA et qui, probablement, si les tarifs étaient prohibitifs, permettrait de négocier des tarifs inférieurs.

Donc moi, je ne suis pas de votre avis. Je pense que la vie, c'est la concurrence. De ne pas accepter que des opérateurs qui sont monopolistiques continuent à avoir l'ensemble du marché, c'est plutôt une bonne chose. Ça empêche le repli. Ça empêche la sclérose des activités. Ça empêche l'innovation. Ça empêche l'efficacité. Donc, qu'il y ait aujourd'hui cette ouverture, elle est nécessaire. Néanmoins, cette ouverture va être relativement limitée. C'est quand même ErDF qui va quand même être l'opérateur principal et probablement le seul concurrent efficace dans les premières années de cette mise en concurrence.

Au fond, il faut attendre de cette délibération, dans les premiers temps, ni beaucoup d'horreurs, ni beaucoup d'avantages. Ce n'est pas parce que c'est un appel d'offres que ça va baisser. Ce n'est pas parce que c'est un appel d'offres que ça va augmenter. Et si ça devait augmenter, ça augmentera de manière globale et pas du fait de la loi NOME. La concurrence, en règle générale, ça fait plutôt baisser les prix que les augmenter, et c'est le monopole qui augmente le prix et qui empêche la diminution et l'accessibilité à tous.

Donc, enfin, pourquoi inclure le tarif bleu alors qu'on aurait pu s'en passer ? Probablement parce que si on l'inclut – ce qui n'est pas une obligation, c'est vrai, et on pourrait ne pas le prendre –, on aura une meilleure rentabilité sur l'ensemble parce que si on ne reste que sur les marchés les plus lourds, on risque au contraire d'avoir des offres financières qui seront défavorables à la Commune.

Voilà l'ensemble des explications que je voulais vous donner, en sachant que l'option initiale que nous avions, c'était de faire comme on avait fait pour GDF : c'était un appel d'offres de la Ville d'Antibes sans passer par l'UGAP. Et compte tenu des délais et de la complexité, la plupart des Villes de France ont fait le recours à l'UGAP parce que c'est la solution effectivement sécurisée qui nous permettra d'être opérationnels le 1^{er} janvier 2016.

Compte tenu de ces explications, nous pouvons passer au vote. Qui est contre ? Pardon !

M. AUBRY :

Oui, une précision sur les options entre standard, 50 % renouvelable et 100 % renouvelable. Vous avez déjà fait votre choix d'après ce que vous avez répondu.

M. LEONETTI :

On verra d'après les tarifs qui nous sont proposés. Mais franchement, Monsieur AUBRY, si on me propose un tarif d'électricité en 50 % renouvelable et que la partie qui est à 50 % renouvelable est deux fois plus chère que l'autre, vous connaissez quand même un tout petit les difficultés que connaissent les Collectivités. Donc, voilà. Et puis vous, vous êtes contre le nucléaire et moi je suis pour. Donc, je ne vois pas pourquoi je me creuserais la tête à savoir...

M. AUBRY :

Ça a des petits défauts aussi, le nucléaire.

M. LEONETTI :

Après 50 %, 100 %. S'il y avait du 10 % peut-être qu'on pourrait envisager du 10 %. Calculez simplement le nombre d'éoliennes qu'il faut déployer sur le territoire des Alpes-Maritimes pour arriver à faire quoi que ce soit. Et puis, il y a même une usine d'incinération que vos amis ont beaucoup critiquée et qui est productrice d'électricité de 10 000 équivalents habitants par an.

Michel GASTALDI, très court.

M. GASTALDI :

Très court. Je sais que quand je prends la parole, tu as un peu peur !

[Rires]

Tout simplement pour dire que l'usine d'incinération fait 11 MWh et qu'elle produit l'équivalent de 16 000 habitants. Donc, en brûlant des ordures ménagères, avec la transformation, la vapeur, et on fait de l'électricité. C'est 20 000 habitants. Donc, ce n'est pas mal. Ce n'est pas mal. Ça, c'est de l'économie d'énergie.

M. LEONETTI :

Vous aviez anticipé, Monsieur !

[Applaudissements]

N'empêche que c'est vrai.

Donc, on passe au vote. Qui est contre ? S'abstient ? Un, deux, trois. La délibération est adoptée à **l'unanimité des suffrages exprimés** (3 abstentions : Mme MURATORE, M. AUBRY et Mme DUMAS).

MONSIEUR PATRICK DULBECCO

05-1 - PLAN LOCAL D'URBANISME - APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE N° 1

M. DULBECCO :

Monsieur le Maire, mes chers collègues, vous vous souvenez que le PLU d'Antibes avait été approuvé le 13 mai 2011. Entre-temps est parue la loi ALUR. Donc, je vous rappelle, c'est la loi d'accès au logement et à l'urbanisme rénové. Et cette loi ALUR nécessitant une mise en concordance de notre PLU avec cette loi promulguée en mars 2014, il vous avait été proposé, lors du Conseil municipal du 7 novembre 2014, plusieurs modifications dont vous avez la liste dans la délibération. Je peux vous les rappeler, mais bon, il suffit de les lire. Un registre a été mis à la disposition du public pendant plusieurs semaines afin de recueillir ses observations. Et les observations consignées ne nécessitant pas d'apporter de nouvelles modifications, il est demandé au Conseil municipal d'approuver le bilan de cette mise à disposition du public et la modification simplifiée telle qu'elle est annexée à la présente.

Voilà, Monsieur le Maire.

M. LEONETTI :

Merci. Intervention : Front de gauche.

Mme DUMAS :

Oui, ce sera très rapide, pardon.

Je voterai la délibération malgré mes doutes au sujet de la suppression des espaces réservés sur la route de Grasse pour l'élargissement. Peut-être qu'à un moment donné, ils reviendront. Mais bon, peu importe.

Mais c'était simplement une question. En effet, cette délibération concerne avant tout les modifications dues à la loi ALUR, et vous avez signalé tout à l'heure les délais entre les décrets d'application et les lois. Et il me semble que les décrets d'application de la loi ALUR ont un peu tendance à avoir du mal à sortir. Donc, c'était simplement pour m'assurer que la délibération n'arrivait pas avant les décrets d'application.

M. LEONETTI :

J'avoue ne pas avoir eu l'œil sur le JO pour savoir si les décrets sont tous sortis sur la loi ALUR. Ceux concernés par la délibération, oui. Voilà.

Alors, on passe au vote. Qui est contre ? S'abstient ? La délibération est adoptée à **l'unanimité**.

05-2 - SECTEUR DE LA VIEILLE VILLE - RAVALEMENT DE FAÇADE - 29, COURS MASSENA - SUBVENTION COMMUNALE - AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL

M. DULBECCO :

Monsieur le Maire, mes chers collègues, voilà donc une nouvelle délibération. Je rappelle quand même que nous avons pris une délibération qui fait que la Municipalité va accorder des aides financières jusqu'au 31 décembre 2017. Donc, des courriers sont en préparation, dont beaucoup sont partis, de façon à ce que les gens puissent profiter de ces subventions et afin que notre centre historique, vieille ville, soit de plus en plus beau.

Donc là, cette délibération concerne une copropriété qui est au cours Massena pour laquelle le montant de la subvention en euros est de 5 256 euros.

M. LEONETTI :

Patrick DULBECCO l'a rappelé : on a trois ans. Ils ont trois ans. Nous avons trois ans pour faire des rénovations aidées. On ne va pas aider les rénovations jusqu'à la fin des temps. C'est le secteur historique. Vous le savez, si on ne rénove pas les façades, au bout de dix ans, théoriquement, on doit les refaire. La Ville d'Antibes n'a pas une attitude fermée sur ce sujet, mais Patrick DULBECCO va envoyer une lettre aux propriétaires des maisons dont les façades sont très dégradées dans ce secteur, leur rappelant qu'on aide, que c'est un devoir de ravalier et qu'en même temps, l'aide ne durera que jusqu'à la fin de 2017. Et que forcément, après ce délai, nous aurons à faire des ravalements sur les façades très dégradées et qu'à ce moment-là, ce sera à la charge de la personne dans sa totalité. Donc, il y a une incitation à utiliser la période choisie pour que les rénovations, et en particulier celles des façades très dégradées, puissent intervenir rapidement.

Donc, pas d'intervention. Pas de vote contre. Pas d'abstention. La délibération est adoptée à l'unanimité.

05-3 - LUTTE CONTRE LES INONDATIONS - DEUXIEME PROGRAMME D' ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SOPHIA-ANTIPOLIS (PAPI CASA N°2) - PERIODE 2015-2020 - DEMANDES DE SUBVENTION - AUTORISATIONS

M. DULBECCO :

Il s'agit du deuxième programme d'actions de prévention (le PAPI 2), qui comporte trois actions. Donc, une première action qui a déjà été en partie faite par l'achat d'une maison qui nécessite maintenant la démolition. Une deuxième action, alors là qui est très, très importante, c'est la mise en œuvre de rétention sur les bassins du versant Laval. Donc, deux zones ont été un petit peu identifiées. C'est au niveau du square Cerutti et au niveau de la zone des Bastides. Bien entendu, des études vont être mises en route de façon à voir quelles sont les analyses qui vont permettre d'avoir les meilleures actions concernant ces bassins de rétention. Et la troisième action, c'est la poursuite du réaménagement de la Brague.

Le montant total des études et travaux pour la Commune d'Antibes, PAPI 2, est estimé à 1 870 K€, dont 1 400 n'ont pas fait encore l'objet de demandes de subventions. Et c'est le but de cette délibération c'est à dire que le Maire sollicite les subventions relatives aux travaux de lutte contre les inondations du PAPI n° 2.

M. LEONETTI :

Intervention : Front de gauche.

Mme DUMAS :

Oui, là aussi très rapidement. Je m'étonne simplement. Je voterai la délibération. Les projets sont évidemment très importants.

Je m'étonne simplement de ne pas avoir vu dans l'exposé les deux points noirs qui avaient été cités dans l'exposé qu'on avait eu au Conseil municipal de je ne sais plus quelle date, d'ailleurs, sur les Châtaigniers, dans le quartier des Châtaigniers, en cas de fortes précipitations. On avait tous noté quand même des soucis. Et le haut, le nord d'Antibes en allant vers les Clausonnes qui sont en effet, qui créent des scléroses parfois de notre ville en cas de très fortes pluies. Donc, est-ce que c'est prévu dans le plan après 2020 ou est-ce que c'est mis au rebut en attendant que les pluies s'amenuisent ?

M. DULBECCO :

Vous avez parfaitement raison, mais c'était surtout la sécurisation du quartier de la route de Grasse, qui subit quand même les plus gros dommages et surtout sur des pluies décennales, je veux dire. Donc, ces bassins de rétention vont permettre de régler les problèmes des pluies décennales, mais pas les pluies centennales. Ça, c'est évident.

M. LEONETTI :

Les programmes PAPI, vous savez comment ça fonctionne. C'est une convention avec l'État sur des propositions et l'État choisit un certain nombre d'actions. Dans les choix des actions de l'État, il apporte sa quote-part de financement. A partir du moment où on a un accord PAPI, on a eu le 1 et maintenant on a obtenu l'accord du 2 sur l'ensemble de la CASA, qui a retenu un certain nombre d'actions. Maintenant, on sollicite les subventions d'autres organismes. Mais on ne peut pas introduire d'autres actions que celles validées par le Ministère de l'Écologie.

Donc, on passe au vote. Qui est contre ? S'abstient ? La délibération est adoptée à **l'unanimité**.

MONSIEUR AUDOUIN RAMBAUD

08-1 - VILLA EILENROC - ESPACE BOUTIQUE - REVISION DE PRIX DE CERTAINS ARTICLES - APPROBATION

M. RAMBAUD :

Monsieur le Maire, mes chers collègues, la boutique de la Villa Eilenroc a besoin de renouveler son stock d'articles. Donc, je vous propose, pour un déstockage plus rapide, afin de rendre ses produits plus attractifs, de revoir leurs prix à la baisse.

M. LEONETTI :

Pas d'intervention. Pas de vote contre. La délibération est adoptée à **l'unanimité**.

MADAME MARINA LONVIS

09-1 - HANDICAP - ACCESSIBILITE - RAPPORT ANNUEL DES TRAVAUX SUR LE CADRE BATI, LA VOIRIE ET LES ESPACES PUBLICS - APPROBATION

M. LEONETTI :

C'est un rapport annuel. Vous savez que c'est une obligation. Donc, il va vous être présenté. Il a déjà été présenté à l'ensemble des associations, comme nous l'avons fait avec Marina LONVIS récemment, et qui a été d'ailleurs couvert par la presse, *Nice-Matin*.

Donc, Madame LONVIS.

Mme LONVIS :

Les bases structurées que sont l'audit du cadre bâti communal établi en 2009-2010 par un cabinet d'études et le plan de mise en accessibilité des abris et des espaces publics (ou PAVE) adopté en parallèle en 2010 ont permis de réaliser, sur Antibes Juan-les-Pins, nombre de travaux facilitant l'accessibilité à tout et pour tous, portant sur des aménagements de voirie améliorant le cheminement des personnes fragilisées par le handicap, sur la création de places de stationnement, mais aussi sur des travaux aux abords et au sein des bâtiments communaux recevant du public.

C'est ainsi qu'avec la volonté de faciliter le quotidien de ces personnes, et ce dès leur plus jeune âge, ont été notamment mis en accessibilité des structures d'accueil dédiées à la petite enfance, établissements scolaires, lieux sportifs et culturels .

Présentés et adoptés chaque année par l'Observatoire du handicap durant la période 2009-2013, l'ensemble de ces différents travaux et aménagements d'accessibilité ont été transmis ensuite sous forme de rapports annuels à la commission communautaire de l'accessibilité de la CASA et adoptés en Conseil communautaire.

Aujourd'hui, tenant compte des nouvelles dispositions de la loi handicap du 2 septembre dernier, il a été institué par arrêté municipal du 9 février 2015 une commission communale pour l'accessibilité à laquelle le rapport des travaux de mise en accessibilité réalisés ou en cours de réalisation a été présenté le 24 mars dernier.

M. LEONETTI :

Monsieur PASSERON, faites-nous la présentation globale du rapport.

M. PASSERON :

Merci Monsieur le Maire.

La loi de 2005 rappelait le principe de mise en accessibilité. Madame LONVIS vient de vous le rappeler. C'est effectivement le principe de la continuité de la chaîne de déplacement. C'est un principe qui a été mis en œuvre dans tous les travaux de mise en accessibilités qui vous ont été présentés dans le rapport. Ça concerne non seulement les ERP, c'est-à-dire les établissements recevant du public, mais aussi, dans le cadre de l'ordonnance de septembre 2014, les IOP, c'est-à-dire les installations ouvertes au public.

Pour ce faire, il y a plusieurs outils. Vous avez le diagnostic accessibilité bâtiments. Vous avez le PAVE, qui est le plan de mise en accessibilité des voiries. Et vous avez diverses instances : la commission communale d'accessibilité, la commission pour l'accessibilité et un nouvel outil qui est issu de l'ordonnance de septembre 2014 qui est l'Ad'AP.

La mise en accessibilité était fixée au 1^{er} janvier 2015. L'ordonnance de septembre 2014 permet de mettre en place un Ad'AP qui permet d'enjamber l'échéance du 1^{er} janvier 2015 et de poursuivre les travaux de mise en accessibilité au-delà de cette date, dans une durée variable qui va de 1 à 9 ans.

Le bilan des mises en accessibilité, comme vous l'a rappelé Madame LONVIS, a été présenté à la commission pour l'accessibilité. Préalablement, il a été présenté à l'Observatoire du handicap.

La composition de la commission :

- les représentants de la Commune ;
- les usagers, les représentants des associations ;
- des représentants des personnes âgées ;
- des représentants des associations des acteurs économiques.

C'est la nouveauté, c'est les personnes âgées qui participent à ce dispositif.

Les missions, c'étaient :

- dresser le constat de l'accessibilité ;
- établir un rapport annuel ;
- faire des propositions utiles à la mise en œuvre du principe d'accessibilité ;
- recenser l'offre de logement et tenir à jour – ça, c'est une nouveauté – la liste électronique des établissements qui ont sollicité un Ad'AP ou qui disposent d'attestations de mise en accessibilité.

L'accessibilité du cadre voirie. Il vous est rappelé très brièvement les principaux écueils qu'on retrouve dans les parties bâties et sur la voirie. Principalement, c'est lié à la difficulté de cheminer, donc il faut traiter les cheminements. Ce sont des problèmes de signalétique, d'accès aux bâtiments, d'accueil, d'installations sanitaires qui ne sont pas aux normes « accessibilité ». Ce sont des portes et des portiques ou des sas inadaptés. Ce sont des problématiques de stationnement, des places PMR par exemple, sur la voirie. Et c'est la problématique des cheminements horizontaux et verticaux.

Au niveau du cadre bâti, alors très, très succinctement rappeler – vous avez tout le détail dans le rapport – la Commune a traité à peu près 51 bâtiments et fait plus de 190 interventions, principalement dans les écoles et groupes scolaires, dans les crèches, les multi-accueils, dans les salles associatives. Vous voyez, cela représente plus de 50 % des interventions des services.

Quelques exemples de travaux réalisés. Ce sont les derniers. C'est le CCAS avec un monte-personne, un monte-escalier à plate-forme et l'aménagement des sanitaires ici qu'on retrouve dans les établissements recevant du public.

Un projet qui est en cours, c'est l'aménagement de la Chapelle Saint-Esprit avec le traitement de la partie entrée, le traitement de l'escalier dans lequel on va mettre en place un escalier escamotable mécanisé. Les circulations ici intérieures qui permettront d'accéder au pupitre. Donc là, vous avez une photo de la salle. L'escalier mécanisé, c'est ce type d'escalier-là. Vous voyez, une fois qu'il est utilisé, il se replie et permet à une personne handicapée de pouvoir accéder au seuil, au palier supérieur.

Sur la voirie, même type de problématique. Il a fallu traiter les traversées piétonnes, que ce soit sur le centre-ville ou le secteur de Juan-les-Pins, voir les écarts. Donc, sur les traversées aménagées en centre-ville, il y a plus de 95 traversées qui ont été aménagées. Elles sont schématisées ici sur ce plan. Nous disposons à l'heure actuelle de 133 traversées équipées de carrefours à feux sonores. Ce sont des carrefours qui signalent si la personne peut passer ou ne pas passer. Sur le secteur de Juan-les-Pins, même traitement : 77 traversées piétonnes ont été aménagées. Et sur les écarts, 42 traversées piétonnes ont été aménagées, notamment sur le secteur des Terriers. Ce sont les derniers travaux.

On dispose sur la Commune d'Antibes de 252 places PMR sur un volume de 9 000 places. Alors, c'est donné à titre d'exemple, mais vous retrouvez ces aménagements sur la voirie. Vous avez ici, par exemple, sur le Pré aux Pêcheurs, le traitement contrasté des traversées piétonnes, la pose de bandes podotactiles et la pose de potelets de détection qui permet en fait aux personnes malvoyantes ou handicapées de pouvoir traverser en toute sécurité. C'est un aménagement type, ça. Vous pouvez le retrouver dans toute la ville d'Antibes.

Au niveau du récapitulatif financier des travaux réalisés, c'est à peu près 1 380 000 euros qui ont été consacrés entre 2010 et 2014 sur les travaux de mise en accessibilité, que ce soit sur la voirie ou sur la partie bâtie. Sachant qu'avant, en 2009, effectivement, des travaux étaient réalisés dans le cadre de programmes annuels de travaux, que ce soit sur la voirie ou sur les espaces bâtis.

Concernant les autres espaces publics, la nouveauté de septembre 2014, il faut traiter les IOP (les installations ouvertes au public). Donc, une étude a été lancée pour traiter tout ce qui est jardins publics, jardins d'enfants, WC publics et cimetières, qui devront être rendus accessibles.

Un petit rappel sur les transports collectifs pour vous donner une image globale des travaux de mise en accessibilité (ce sont des données CASA) : 99 % du parc de véhicules est accessible, 27 lignes de bus sont entièrement accessibles, 30 arrêts ont été rendus accessibles, et le service « Icilà » a vu effectivement sa prestation étendue puisqu'on peut réserver ce dispositif 11 jours à l'avance.

Au niveau des logements, ce sont plus de 21 logements qui ont été créés en 2014.

Et un dernier petit mot sur le dispositif Ad'AP. Il concerne les exploitants d'établissements recevant du public ou les exploitants d'installations ouvertes au public, qu'ils soient publics ou privés. Ce dispositif permet effectivement d'obtenir un délai supplémentaire pour mettre en accessibilité l'installation ou l'établissement. Le contenu de l'Ad'AP, c'est un descriptif du bâtiment ou de l'installation, une demande d'autorisation et de travaux, un phasage des travaux, et accolé à cette programmation, un plan de financement. La durée possible peut être variable en fonction de la nature de l'établissement ou de la quantité du patrimoine à traiter, mais ça peut aller de 1 à 9 ans. L'Ad'AP doit être transmis à la Préfecture, à Monsieur le Préfet, qui est président de la sous-commission départementale, avant le 27 septembre 2015. Et toutes ces informations sont à disposition des exploitants, notamment privés, sur le site Internet de la Ville. Merci.

M. LEONETTI :

Très bien ! merci Monsieur PASSERON.

[Applaudissements]

Intervention : Gauche unie.

Mme MURATORE :

Oui, alors le rapport présenté fait le point sur les travaux réalisés de 2009 à 2014, donc ce qui est intéressant et sans doute important. Mais de ce fait, on mélange le plan de mise en accessibilité des voiries et espaces verts (le PAVE) et le rapport annuel de la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées, présentation prévue par l'article L. 2143-3 du C.G.C.T. Et de ce fait, il reprend une partie des éléments prévus dans le PAVE, mais on n'a aucune information sur les travaux de la commission communale. Cette commission nous a été présentée le 13 janvier 2010, le plan de mise en accessibilité le 25 juin 2010, et depuis nous n'avons plus eu aucune information.

Alors, ce qui pose question, c'est les relations entre, disons, ces travaux, ce rapport et la commission. On devrait retrouver les membres de la commission, les réunions, les thèmes abordés, les réalisations et les projets validés par la commission. Vous dites que ce rapport a été présenté en commission. Nous, pour nous, ça devrait être plutôt élaboré avec la commission. Leur avis est tout aussi important.

Il est prévu aussi une commission intercommunale dont le rapport devrait être présenté à la CASA et en Conseil municipal. Quand cette présentation est-elle prévue ? Merci.

M. LEONETTI :

Monsieur PASSERON, si vous avez une information sur la date, donnez-la. Je répondrai globalement à Madame MURATORE après.

M. PASSERON :

Effectivement, le rapport qui vous est présenté va être transmis à la commission intercommunale pour l'accessibilité de la CASA et vous sera transmis, je pense, ultérieurement, après la séance.

M. LEONETTI :

Sur le fond, Madame MURATORE, il s'est passé des choses, il se passe des choses. La Ville d'Antibes est plutôt modèle. La réunion que nous avons menée avec Marina LONVIS a montré que toutes les associations du handicap (du handicap visuel, du handicap moteur) ont félicité la Ville.

Alors, ou bien on regarde à quelle heure on a reçu le rapport, ou bien on regarde qu'est-ce que le rapport dit. Si le rapport dit qu'on a fait beaucoup de choses, peut-être que c'est plutôt de ça qu'il faut débattre en Conseil municipal plutôt que de s'indigner que la dernière commission n'ait pas été réunie et que le rapport de la dernière commission mélange ce qui est dans les rapports de la voirie et ce qui est dans le rapport de l'accessibilité des bâtiments publics. Il me semble.

Après, si vous voulez tous les rapports qu'on a, on vous fournit tout ça.

Moi, je me félicite et je félicite Marina LONVIS et l'ensemble des services, et Monsieur PASSERON en particulier, pour le travail qui est effectué. D'abord, c'est un travail qui est financièrement lourd. Et ce travail est fait dans un climat de concertation avec l'ensemble des associations qui est exceptionnel. On n'est pas avec des associations qui sont jusqu'au-boutistes et qui demandent de mettre tout en œuvre pour que partout l'accessibilité... Ils veulent simplement, et c'est bien normal, qu'ils puissent dans leur vie quotidienne ne pas être pénalisés pour se déplacer, pour accomplir les gestes de la vie courante et accéder au sport, à la culture et à ce qui se déroule dans une ville. Sur ce plan-là, je pense qu'on continue à avancer. Malgré les difficultés financières, Marina LONVIS le sait, c'est une priorité pour nous et on la conservera et on sanctuarisera la finance dans ce domaine.

Après, effectivement, que chacun puisse avoir le rapport de ce qui est fait au jour le jour, à la fois sur la voirie et à la fois ailleurs. Il m'a semblé, et quand je dis il m'a semblé, c'est un euphémisme, que les associations se réjouissaient de la concertation et de l'évolution des travaux qui étaient effectués à la Ville d'Antibes.

Sur ce rapport on passe donc au vote. Qui est contre ? S'abstient ? Je vous remercie. La délibération est adoptée **à l'unanimité.**

MONSIEUR PATRICE COLOMB

10-1 - ECONOMIE LOCALE - RENFORCEMENT DE L'ATTRACTIVITE COMMERCIALE DES CŒURS DE VILLE - ADHESION A L'ASSOCIATION "CENTRE-VILLE EN MOUVEMENT"

M. COLOMB :

Monsieur le Maire, mes chers collègues, l'objet de cette délibération porte sur l'adhésion à l'association « centre-ville en mouvement ». C'est dans le cadre de la mise en place d'une étude stratégique concernant le développement économique et commercial de notre territoire. Nous nous sommes rapprochés de cette association.

« Centre-ville en mouvement » est une organisation créée en 2005 regroupant des élus, des parlementaires, des consulaires, des représentants de tous corps d'état et des chercheurs. Elle fédère des Régions, des Départements, des Villes et des Intercommunalités qui se mobilisent pour répondre aux nouveaux enjeux auxquels fait face le commerce en cœur de ville.

Ses quatre objectifs principaux sont le décloisonnement en rapprochant les différents acteurs du projet, encourager un échange concret entre les différents acteurs, mettre de l'innovation au cœur du projet politique, encourager les projets de gestion durable des centres-villes tels que le transport, l'environnement, l'urbanisme commercial et le commerce.

L'avantage d'adhérer à cet incubateur est de bénéficier de plusieurs services et ainsi faire du benchmarking, analyse pérenne, pour nous permettre d'accompagner la stratégie que nous sommes en train d'initier en faveur du développement économique et commercial de notre territoire et tout particulièrement les cœurs de ville.

Considérant l'intérêt pour la Ville de rejoindre le réseau constitué par cette association, il est demandé au Conseil municipal d'approuver l'adhésion de la Ville d'Antibes Juan-les-Pins à l'association « centre-ville en mouvement », d'approuver les statuts de l'association, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision, de désigner l'Adjoint à l'Économie locale pour représenter la Ville d'Antibes Juan-les-Pins, d'autoriser le versement de la cotisation annuelle s'élevant à 1 500 euros, de dire que la dépense afférente à cette cotisation est inscrite au BP 2015. Je vous remercie.

M. LEONETTI :

Alors, j'ai l'intervention du Front national et du Front de gauche.

M. TIVOLI :

Oui, effectivement, j'ai eu entre-temps les réponses aux questions que je me posais sur cette association. Donc, l'intervention n'a plus lieu en ce sens. Par contre, nous voterons effectivement pour cette délibération puisque tout ce qui va dans le sens de la dynamisation du commerce local, nous y sommes très largement favorables, en espérant que les résultats de cette adhésion soient rapidement visibles. Je vous remercie.

M. LEONETTI :

Merci. Madame DUMAS.

Mme DUMAS :

Oui, moi je me pose toujours la question de l'utilité de ce genre d'association. On a à notre disposition un FISAC qui a toutes les peines du monde à fonctionner. Donc, il serait quand même intéressant de le faire fonctionner pleinement avant d'aller voir ailleurs. Et on nous présente une adhésion à une association qui va sauver le centre-ville ou du moins le mettre en mouvement. Si ce mouvement, c'est simplement faire en sorte que toutes les villes aient un centre-ville qui se ressemble et avec le même mobilier urbain, cela ne me convient pas vraiment. Donc, je m'abstiendrai sur cette délibération, ne sachant pas vraiment l'utilité de cette chose.

M. COLOMB :

Concernant les FISAC, pour faire court, le FISAC du centre ancien étant terminé, le FISAC de Juan-les-Pins est en cours, sauf qu'aujourd'hui nous n'avons pas les modalités d'application. On sait que ce sont des appels d'offres, mais le Ministère ne nous a pas envoyé, en tout cas, ses modalités d'application. Donc

pour l'instant, il est en stand-by. Ceci dit, il est tout à fait, je dirai, possible de l'intégrer à ce que nous avons déjà initié au niveau de la Ville. Ce que nous avons initié, c'est le rassemblement de tous les acteurs économiques de façon à poser une stratégie.

Il n'est pas ici question de remplacer quoi que ce soit par cette association. Comme je le disais, c'est simplement un incubateur qui va nous permettre de faire du benchmarking. C'est ce qui nous a, du reste, occasionné le fait de pouvoir mettre en place une démarche et un cahier des charges bien précis. Donc, la démarche étant lancée, elle a été présentée à tous les acteurs économiques concernés, donc je parlais des chambres consulaires, mais également des unions commerciales. Il y a également le C2D qui était là, donc Monsieur BONNET, auquel on a présenté cette démarche ; également la JCE qui a été intégrée au projet pour avoir une vision d'ensemble.

Après, nous avons effectivement des cœurs de ville différents et distincts. Donc forcément, on a Juan-les-Pins d'un côté qui a son identité forte et le cœur de ville d'Antibes, ainsi que la zone Nord, et je pense aussi au quartier Est puisque nous les avons intégrés aussi au dispositif les Quatre Chemins. Donc, tout ça, c'est un ensemble global pour avoir une réflexion globale et, je dirai, c'est avoir la vision globale pour agir local. C'est de déterminer une réelle stratégie coconstruite avec un bureau d'études qui nous accompagnera dans cette démarche.

M. LEONETTI :

D'autant plus que l'argent de l'État en matière de FISAC est quand même extrêmement restreint, et encore la terminologie que j'utilise est un petit peu sous-estimée.

Donc, je passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Une abstention. La délibération est adoptée à **l'unanimité des suffrages exprimés** (1 abstention : Mme DUMAS).

M. Patrice COLOMB a été désigné à **l'unanimité des suffrages exprimés** (1 abstention : Mme DUMAS) pour siéger au sein de l'association « centre-ville en mouvement ».

MONSIEUR ANDRE-LUC SEITHER

12-1 - DOMAINE PUBLIC - SINISTRES ET DEGATS RECOUVREMENT AU TITRE AUPRES DES TIERS RESPONSABLES OU DE LEURS ASSUREURS

M. SEITHER :

Monsieur le Maire, mes chers collègues, il y a eu des sinistres et dégâts sur le domaine public et on vous demande d'approuver le recouvrement de la somme de 32 624,46 euros.

M. LEONETTI :

Très bien. Pas d'intervention. Pas de vote contre. Pas d'abstention. La délibération est adoptée à **l'unanimité**.

MADAME KHERA BADAQUI

14-1 - ENVIRONNEMENT - MISE EN OEUVRE D'UNE POLITIQUE DE PROXIMITE DE COMPOSTAGE DE DECHETS VERTS - CONVENTION AVEC SYNDICAT "UNIVALOM" - AUTORISATION DE SIGNATURE

Mme BADAQUI :

Monsieur le Maire, chers collègues, la Commune souhaite s'impliquer davantage dans la politique de prévention des déchets et plus particulièrement sur le compostage de proximité. Aussi, il est proposé de conventionner avec le syndicat UNIVALOM dans le cadre de l'ouverture de sites de compostage. Trois sites sont pour l'instant concernés : la Villa Eilenroc, le Parc Exflora et les Semboules. Le coût pour 2015 est estimé à 750 euros.

M. LEONETTI :

Très bien. Très bonne initiative. Personne n'est contre ? Pas d'abstention ? La délibération est adoptée à l'unanimité.

14-2 - ESPACES VERTS - INTERVENTIONS SUR LES ESPACES VERTS ET NATURELS - CONVENTION AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC LOCAL D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLE (EPLEFPA) - AUTORISATION DE SIGNATURE

Mme BADAOU :

Cette délibération vise à renouveler et à renforcer le partenariat conclu depuis 2012 entre la Ville d'Antibes et l'Établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole. Il s'agit notamment de permettre à des élèves d'intervenir sur les espaces verts de la Ville à des fins pédagogiques. Le coût pour la Collectivité en 2015 est estimé à 2 500 euros.

M. LEONETTI :

Pas d'intervention. Pas de vote contre. Pas d'abstention. La délibération est adoptée à l'unanimité.

MADAME ANNE- MARIE BOUSQUET

16-1 - CHEMIN DES AMES DU PURGATOIRE ET ROUTE DE GRASSE - CADASTRE DM 21/26 - PASSERELLE PIETONNE PUBLIQUE - REGULARISATION PARCELLAIRE - CONSTITUTION DE SERVITUDE DE PASSAGE DE RESEAUX EN TREFONDS - ACQUISITION A L'EURO AUPRES DE LA SACEMA

M. LEONETTI :

Alors, sur le foncier, on a pris l'habitude, et je crois que c'est une bonne chose pour tout le monde, qu'on essaye de les repérer sur des cartes. On ne fait pas de présentation très, très sophistiquée. Mais que chacun sache, que quand on achète un terrain, qu'on vend un terrain, qu'on ait un petit repérage.

Donc, délibération 16-1. Anne-Marie BOUSQUET.

Mme BOUSQUET :

Nous sommes, Monsieur le Maire et mes chers collègues, chemin des Ames du Purgatoire. Et lors de la réalisation de l'ensemble immobilier « la résidence Emma » par la SACEMA, la Commune a souhaité que soit rétablie la liaison piétonne qui relie le chemin des Ames du Purgatoire à la contre-allée de la route de Grasse qui dessert le petit square Cerutti. La SACEMA a donc accepté de nous céder pour un euro la parcelle de terrain nécessaire pour cette liaison. C'est sous forme d'escalier.

Donc, il vous est proposé d'accepter la constitution d'une servitude de passage pour les réseaux électriques qui permettent l'éclairage de cet escalier, et bien sûr d'accepter l'acquisition à un euro de cette parcelle.

M. LEONETTI :

Pas d'intervention ? Tout le monde voit à peu près où c'est ? Pas d'intervention. Pas de vote contre. La délibération est adoptée à l'unanimité.

16-2 - CHEMIN DES MAURES - AP 81p ET 83p - ACQUISITION A 1 EURO AUPRES DE MADAME RUFFO

Mme BOUSQUET :

Monsieur le Maire, je vous propose de grouper les deux parce qu'en fait, elles sont complètement identiques.

M. LEONETTI :

Il y en a deux chemin des Maures, oui.

Mme BOUSQUET :

Oui, les deux parcelles qui servent donc pour cette délibération. On peut faire les deux en même temps ?

M. LEONETTI :

Vous exposez les deux, après on donnera la parole au Front de gauche, qui intervient sur les deux je suppose. Et ensuite, on votera séparément.

Mme BOUSQUET :

Donc, nous sommes au chemin des Maures, aux 355 et 357. Et en vue de l'élargissement qui est inscrit au PLU sur ce chemin, donc il est proposé l'acquisition pour un euro de deux parcelles de 92 m² et 83 m² qui appartiennent à Madame RUFFO et Madame PETIT, mère et fille. Et donc, à notre demande, elles ont accepté de nous céder pour un euro ces deux parcelles de terrain qui vont être nécessaires d'une part, à l'élargissement de la voie, également à renforcer le talutage, pose de clôture et la haie à cet endroit. Nous ne sommes pas loin du centre de formation des apprentis du lycée horticole. Il est donc nécessaire de sécuriser cette partie.

M. LEONETTI :

Très bien.

Front de gauche. Madame DUMAS.

Mme DUMAS :

J'ai simplement une question parce que ça paraît être une bonne affaire, un euro, en effet et tout. Mais la cherté des travaux et le peu d'explications dans la délibération sur la finalisation des travaux est quand même un petit peu inquiétante, quoi.

M. LEONETTI :

Non, non, ce n'est pas inquiétant. Vous avez raison, Madame DUMAS, l'acquisition est aujourd'hui, les travaux seront faits en temps utile quand on fera l'élargissement. Oui, effectivement. Ce serait d'ailleurs un peu fort de café qu'il y ait un talus. Donc, il y a des travaux qui ne sont pas négligeables à effectuer. Ils s'inscriront dans la réhabilitation de l'ensemble du chemin des Maures et de l'élargissement, et ils s'effectueront à ce moment-là de manière différée. Donc, les propriétaires savent très bien que la partie qu'ils donnent ne sera aménagée que de manière différée dans le cadre d'un projet beaucoup plus global.

Pour l'instant, on prend des terrains à un euro. On s'engage, le jour où on les met en conformité, à faire bien sûr la clôture et le mur de soutènement sur le talus, ce qui paraît logique.

Écoutez, peut-être que ça coûtera moins cher à ce moment-là. Moi, j'ai eu la même réflexion que vous et Madame BOUSQUET aussi. Pour l'instant, on prend à un euro, ensuite on s'engage à faire un aménagement. Je ne m'engage pas sur la somme.

Donc, on passe au vote : 16-2. Qui est contre ? Un. S'abstient ? Sur la 16-3, contre ? S'abstient ? La délibération est adoptée **à la majorité par 47 voix POUR sur 48** (1 contre : Mme DUMAS).

16-3 - CHEMIN DES MAURES - AP 300p ET 302p - ACQUISITION A 1 EURO AUPRES DE MADAME PETIT

M. LEONETTI :

La 16-3 ? Même vote ? Même vote. La délibération est adoptée **à la majorité par 47 voix POUR sur 48** (1 contre : Mme DUMAS).

16-4 - CHEMIN DES MOYENNES BREGUIERES ET CHEMIN DES QUATRE CHEMINS - PARCELLE AM 47- MISE EN DEMEURE D'ACQUERIR - APPROBATION

Mme BOUSQUET :

Dans le cadre du PLU, un terrain qui est situé à l'angle du chemin des Quatre Chemins et des Moyennes Bréguières avait été mis en emplacement réservé. Ce terrain avait une superficie de 1 948 m², mais cette

superficie s'avère trop importante et ne nous est pas nécessaire. Donc, il est proposé de vendre le surplus de ce terrain, donc de 656 m², au prix de 100 000 euros.

Madame DUMAS.

Mme DUMAS :

Oui, là aussi très rapidement. Il y a là aussi dans la délibération aucune prévision de travaux. Donc, le prix, là, du terrain me fait dire que finalement les délibérations précédentes sont bel et bien très chères. Parce que quand même, le prix de l'achat du terrain est inférieur, largement, à l'une des deux délibérations.

Et simplement une remarque : on va utiliser un terrain plein d'oliviers, donc avez-vous réfléchi à ce que vont devenir les oliviers ?

M. LEONETTI :

Madame BOUSQUET. C'est fait d'ailleurs.

Mme BOUSQUET :

Non, les oliviers ne sont pas touchés et on a utilisé déjà la surface pour faire les trottoirs et refaire la chaussée.

M. LEONETTI :

C'est fait. C'est une régularisation. Si vous allez sur place, il y a encore les oliviers et puis le trottoir est déjà fait. Donc en fait, on achète un territoire qui est déjà à nous. Ou plutôt on vend un territoire qui ne nous sert plus et qu'on avait... Non, ce n'est pas nous qui avons squatté. C'est qu'on était en train d'utiliser un terrain de manière démesurée par rapport à ce dont nous avons besoin. Et en bon gestionnaire, on vend la partie dont on ne se sert pas et qui n'a pas été l'objet de voirie ou de clôture.

Donc, on passe au vote. Qui est contre ? S'abstient ? La délibération est adoptée **à l'unanimité.**

16-5 - BOULEVARD MARECHAL JUIN - DESAFFECTATION - DECLASSEMENT D'UN DELAISSE DE VOIRIE - CESSION A TITRE ONEREUX AUPRES DE LA SOCIETE "TENNIS PROPERTIES SA"

Mme BOUSQUET :

Là, nous sommes donc sur le Cap d'Antibes. Et donc, un délaissé de voirie qui est non aménagé d'une superficie de 75 m² n'est pas affecté à l'usage public. C'est la raison pour laquelle le propriétaire du terrain mitoyen sollicite son acquisition au prix de 50 000 euros afin de le rattacher à l'assiette foncière de sa parcelle.

Il est donc demandé de constater la désaffectation de l'emprise de ce terrain de 75 m², de le déclasser du domaine public pour qu'il relève du domaine privé communal et de le céder au prix de 50 000 euros à la société « Tennis Properties ».

M. LEONETTI :

L'avis des Domaines est à 37 000 € et ce délaissé est donc vendu à la société qui nous a proposé de l'acheter, qui est le terrain qui jouxte.

Intervention : Rassemblement Bleu Marine.

M. GERIOS :

Monsieur le Maire, mes chers collègues, après une enquête sommaire auprès des riverains et usagers du port de l'Olivette, il s'avère que malgré sa petite taille, l'emprise concernée par cette délibération a fonction de desservir et d'assurer le stationnement de véhicules et le passage des piétons. En effet, elle permet aux passants qui veulent prévenir les dangers motorisés en évitant l'exiguïté du parapet droit de la route en direction du Cap, de trouver un refuge confortable et opportun sur cette étroite emprise à gauche de la route, car elle offre une meilleure visibilité du virage.

En outre, cette emprise constitue un parking naturel et gratuit pour les usagers du port de l'Olivette, permettant le stationnement de plusieurs scooters, vélos et de deux ou trois voitures.

Monsieur le Maire et les élus savent à quel point les élus « Rassemblement Bleu Marine pour Antibes » sont attachés à conserver les derniers rares stationnements de parking qui bénéficient encore de la gratuité.

En l'occurrence, nous ne sommes pas définitivement opposés à la cession de cette emprise à la société « Tennis Properties SA », mais nous souhaitons que cette cession participe d'une révision de l'ensemble du plan de circulation sur ce côté du Cap, restreignant à une seule voie le boulevard du Maréchal Juin, qui nous paraît présenter un danger excessif pour les piétons, et améliorant l'offre en parkings économiques sur ce site remarquable. Nous regrettons que cette hypothèse n'ait pas été retenue lors de l'élaboration du PLU qui devait favoriser les modes doux et proposerons ultérieurement une motion à cet effet.

En l'état, Monsieur le Maire, nous nous opposerons donc à cette délibération. Je vous remercie.

M. LEONETTI :

Je suis désolé, je n'essaie pas de vous convaincre parce que vous décidez de voter contre. Mais en réalité, ce n'est pas un parking. Je veux dire que c'est un délaissé dans lequel il y a une obligation qui est celle de donner un espace piétonnier pour pouvoir longer à ce moment-là la bande riveraine, mais en aucun cas c'est un parking. Donc après, que de temps en temps, il y ait un scooter ou un vélo ici, je veux bien. Mais enfin, c'est un délaissé. Ce n'est pas un parking aménagé. Si on vendait un parking aménagé public, votre remarque serait pleinement justifiée.

Par ailleurs, moi je pense que l'amélioration du cadre exceptionnel qu'on connaît va être améliorée par le fait de la mise en place de l'acquisition par la société. Parce que, de toute évidence, on le voit bien, ce n'est pas un ensemble qui est aménagé. La Ville ne l'aménage pas non plus. Donc, je pense qu'au contraire il y a un bénéfice pour chacun.

Après, oui, la voiture qui se colle là de temps en temps et qui se gare en situation illégale, elle ne pourra plus le faire. Ce n'est pas vous qui allez m'expliquer qu'on va pérenniser les situations illégales quand même.

Donc, je suis désolé que vous n'y soyez pas favorables parce que je pense qu'au contraire, ça va améliorer le site. En même temps, on n'a pas fait un cadeau à la société. Et vous avez bien dit que vous n'y étiez pas opposés. Moi non plus, je ne suis pas opposé à vendre des délaissés à des gens qui en ont une utilisation efficace.

Donc, l'évaluation des Domaines, c'est 37, on est passé à 50. Bon, ils ont accepté les 50. La Ville aussi a besoin à la fois d'aménagements de qualité mais aussi de rentrées financières.

Donc, on passe au vote. Qui est contre ? Un, deux, trois. Qui s'abstient ? Je vous remercie. La délibération est adoptée **à la majorité par 43 voix POUR sur 48** (5 contre : M. CORNEC, Mme CHEVALIER, M. TIVOLI, M. GERIOS, M. LO FARO).

16-6 - IMPASSE DES JANINS - TERRAIN A BATIR CADASTRE DO 286/287 - CESSIION PAR APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE - DESIGNATION DES MEMBRES D'UNE COMMISSION AD HOC

Mme BOUSQUET :

En 2007, suite à une procédure de bien vacant sans maître, la Commune avait appréhendé un terrain de 1 483 m², et ce terrain devait permettre l'entretien du vallon au sud du bassin de rétention de Saint-Claude. Or, il s'avère que la totalité de ce terrain n'est pas nécessaire. Et nous proposons donc de vendre le surplus, soit une superficie de 881 m² au seuil de 540 000 euros (évaluation des Domaines, bien sûr) et de procéder à la désignation des membres de la commission qui serait chargée d'examiner les offres.

M. LEONETTI :

Vous avez compris que c'est plutôt une bonne affaire. C'est un bien sans maître, c'est-à-dire que la Ville l'a récupéré. Ensuite elle l'a utilisé pour ce dont elle avait besoin. Et maintenant, ce qui reste en surplus, elle le vend. Donc, elle le vend au plus offrant, mais en prenant comme base le prix des Domaines qui, je dois le dire, à titre personnel me paraît relativement élevé. Mais enfin bon, si on arrive à trouver un acquéreur à ce prix-là, pourquoi pas ?

Alors, si vous êtes d'accord, d'abord il y a deux parties dans cette délibération. Il y a une première partie qui est l'adoption. Est-ce qu'on est d'accord ? Pas d'abstention ? Pas de vote contre ? La délibération est adoptée **à l'unanimité**.

Maintenant, il faut désigner les membres de la commission ad hoc. Pour la majorité, il y a Mme BOUSQUET, Mme BLAZY, M. SEITHER, M. DULBECCO et Mme DUMONT et il me manque, si vous le voulez, un membre de chaque groupe de l'opposition. Madame MURATORE ? Madame DUMAS ? Front national ? Vous voulez désigner quelqu'un, Monsieur TIVOLI ? Non. Donc, on peut faire 5 + 1 ? On n'est pas obligé de combler ? Voilà, 5 + 1.

Vous êtes d'accord pour qu'on vote à main levée ? Oui, personne n'est pour le vote à bulletin secret ? Est-ce que vous êtes d'accord pour la présentation des candidats ? Qui participe au vote ? Qui ne participe pas au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Les membres sont désignés **à l'unanimité**.

16-7 - ALLEE DES GRILLONS - TERRAIN A BATIR CADASTRE AD 249 - CESSION PAR APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE - DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION AD HOC

Mme BOUSQUET :

Nous sommes allée des Grillons, une perpendiculaire au chemin de la Constance. Et lors du Conseil municipal de janvier 2015, il avait été proposé d'intégrer dans le domaine communal un bien sans maître qui est situé donc allée des Grillons, d'une superficie de 1 970 m². Et donc, il est aujourd'hui proposé la vente de ce terrain par appel public à la concurrence au prix de 450 000 euros, et comme tout à l'heure, donc, de désigner les membres de la commission qui sera chargée d'examiner les offres.

M. LEONETTI :

Alors, même procédure. Deuxième bonne affaire. Là, c'est un bien sans maître dans une zone qui est bien placée avec un prix qui n'est pas très élevé par les Domaines à mon avis, mais enfin bon.

D'abord, qui est contre la délibération ? Qui s'abstient ? Personne. La délibération est adoptée **à l'unanimité**.

Ensuite, je propose les mêmes membres pour la majorité : Mme BOUSQUET, Mme BLAZY, M. SEITHER, M. DULBECCO, Mme THOMEL. Même chose pour l'opposition ? Seul candidat ? Vous ne voulez pas venir ? Non. Non. Il y a une place qui vous est réservée. Après, vous venez, vous ne venez pas. Je veux dire qu'en principe, il ne faut pas reprocher à la majorité de proposer à l'opposition de siéger dans des commissions qui prennent des décisions, et puis ne pas y aller. Mais enfin, on n'est pas obligé. Donc, il n'y a qu'un candidat : c'est Madame MURATORE.

Donc, même procédure. Vous êtes d'accord pour qu'on vote à main levée et pas à bulletin secret ? Personne n'est contre ni ne s'abstient. On vote donc à main levée. Est-ce que les titulaires BOUSQUET, BLAZY, SEITHER, DULBECCO, THOMEL, MURATORE ? Qui s'abstient ? Vote contre ? Ils sont désignés **à l'unanimité**.

16-8 - CHEMIN DE BEAUVERT - PROPRIETE COMMUNALE CADASTREE AR 149 - CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE DE CANALISATIONS EN TREFONDS AU PROFIT DES COPROPRIETAIRES DE LA RESIDENCE « LA SIGNATURE »

Mme BOUSQUET :

Nous sommes donc sur l'ancien terrain Levoux. Et donc, suite à la réalisation de l'ensemble immobilier « La signature », il se trouve que les propriétaires mitoyens à ceux qui ont acquis les lots sur ce terrain ont sollicité de pouvoir raccorder leurs réseaux d'eaux usées et pluviales sur la partie qui nous appartient, donc au même titre que ceux qui habitent « La signature ». Donc, il est tout simplement proposé d'accepter la constitution d'une servitude de passage de toutes les canalisations au profit des propriétaires mitoyens du programme de « La signature », et ils ont bien sûr l'accord des propriétaires de « La signature ».

M. LEONETTI :

S'ils prennent en charge, il n'y a pas de débat là-dessus. Personne n'est contre. Pas d'abstention. La délibération adoptée **à l'unanimité.**

MADAME FRANCOISE THOMEL

17-1 - ECOLE GUYNEMER - PLACE GUYNEMER - TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DU REFECTOIRE ET DE LA CUISINE - DEPOT D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME - DEMANDES DE SUBVENTIONS - AUTORISATION DE SIGNATURE

Mme THOMEL :

Oui, Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vais tout simplement vous demander une autorisation pour faire des travaux bien mérités pour cette école Guynemer.

Suite au projet Marena-Lacan, comme vous le savez, l'école Guynemer va accueillir des classes supplémentaires et notre cuisine n'est malheureusement plus en état de recevoir autant d'élèves. Donc, Madame THOMEL va casser, rénover, pour vous offrir un super self, toute seule avec mes petits bras ! Mais par contre, je vais vous coûter un petit peu cher puisque les travaux sont estimés, sur deux exercices, à 440 000 euros HT. Mais je vous remercie, c'est pour nos petits.

M. LEONETTI :

On passe au vote. Il n'y a pas d'intervention. Qui est contre ? S'abstient ? La délibération est adoptée **à l'unanimité.**

*Départ de Monsieur André-Luc SEITHER
Présents : 39 / Procurations : 9 / Absent : 1*

MONSIEUR HENRI CHIALVA

21-1 - EAU - SUIVI DEPARTEMENTAL DES NAPPES DE L'AVANT PAYS PROVENCAL SECTEUR OUEST DU FLEUVE VAR - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE DEPARTEMENT DES ALPES MARITIMES, LA METROPOLE NICE COTE D'AZUR, LE SILRDV, LA COMMUNE DE VILLENEUVE LOUBET ET LA SOCIETE VEOLIA EAU - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. CHIALVA :

Monsieur le Maire, suite à la directive du cadre de l'eau DCE 2000, face à l'absence d'outils de gestion des masses d'eau souterraine et au regard de la multiplicité des opérateurs, le Conseil général des Alpes-Maritimes a décidé, dès 2007, de créer un réseau opérationnel de suivi des nappes alluviales et profondes du secteur ouest du département. Des piézomètres ont été créés et instrumentés par le Département. Ces ouvrages permettant de suivre à la fois les nappes alluviales et les nappes profondes sont équipés de sondes de mesures piézométriques.

Afin de maintenir une solidarité territoriale, de poursuivre l'acquisition des données sur les eaux souterraines, en concertation entre les différents acteurs, le Département propose d'assurer la gestion et le fonctionnement du réseau de suivi des nappes du secteur ouest du fleuve Var, dont la nappe profonde jurassique qui alimente à ce jour plusieurs communes du littoral. Cette convention définit les modalités d'action et de prise en charge du suivi du réseau par le Département ainsi que les relations entre les différents partenaires de l'ouest du département (la Métropole NCA, le SILRDV, la Commune de Villeneuve-Loubet, la Commune d'Antibes et la société Veolia Eau). La présente convention est conclue pour une durée de six ans à compter de sa notification.

M. LEONETTI :

Alors, j'ai l'intervention du Front de gauche.

Mme DUMAS :

Oui, donc, il était en effet temps qu'un travail collectif et partagé se tienne sur la gestion des nappes, véritables ressources en eau et très importantes pour notre département et notre ville.

Par contre, pour que le travail soit constructif et permette de gérer cette ressource dans le cadre d'un développement durable, l'absence de l'Établissement public d'aménagement de la basse vallée du Var, qui est une opération d'intérêt national, me semble dommageable. Donc, cet établissement a la mission de développer et d'urbaniser cette vallée ; il va accroître les ponctions pratiquées dans les nappes phréatiques. Donc, pourquoi n'est-il pas signataire de cette convention ?

M. LEONETTI :

Écoutez, il y a déjà le Département, la Métropole, la Communauté d'agglomération. En même temps, les nappes phréatiques, sous le contrôle d'Henri CHIALVA, on les connaît un tout petit peu sur le territoire des Alpes-Maritimes, et plus particulièrement les sources romaines, les nappes du Var, etc. Donc, on a la chance d'avoir dans ce département des nappes profondes. Ça veut dire qu'elles sont loin de toute capacité de pollution. Et c'est un travail qui est nécessaire, et je suis d'accord avec vous, parce qu'il nous mène dans une sécurité prospective. Et si demain on a besoin de plus d'eau potable, on aura la possibilité en sécurité d'avoir recours à ces nappes. Donc, il faut en faire le bilan et il faut en faire le bilan de manière technique.

Après, qu'il y ait un partenaire qui existe ou qui n'existe pas, je trouve que si déjà il y a le Département et la CASA pour travailler sur le sujet, c'est déjà bien. Vous vous rendez compte tous ces « machins » qu'on met en place et dont le but est en fait des résultats techniques, je veux dire. Le Département, la Métropole, le SIRLDV qui regroupe la plupart des villes, la Commune de Villeneuve-Loubet, la société Veolia Eau. Parce que l'État n'y est pas non plus. La Région n'y est pas non plus. On pourrait envisager de faire venir la Région, l'Établissement public foncier pour qu'il récupère aussi. Voilà, on fait une réunion à 150 et dans trois ans, on n'a toujours pas les conclusions.

On passe au vote. Qui est contre ? S'abstient ? La délibération adoptée est à **l'unanimité**.

21-2 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF - PENALITE POUR ABSENCE OU NON-CONFORMITE DU RACCORDEMENT AU RESEAU D'EAUX USEES - APPROBATION

M. CHIALVA :

L'article L. 1331-1 du Code de la santé publique prescrit un délai de deux ans pour le raccordement obligatoire des immeubles aux réseaux publics d'eaux usées. L'article L. 1331-8 du même Code : « Les propriétaires sont pleinement redevables de cette somme à l'issue du délai du raccordement qui leur est accordé ».

Il est donc proposé d'appliquer une pénalité équivalente à 100 % de la redevance d'assainissement pour les deux cas suivants :

- dépassement du délai réglementaire de deux ans pour la réalisation du raccordement effectif aux réseaux publics de collecte ;
- deuxièmement, non-conformité des dispositifs de raccordement établis lorsqu'ils sont de nature à porter atteinte au milieu naturel, à la sécurité du personnel d'exploitation ou à l'intégrité des ouvrages publics de collecte et de traitement du système d'assainissement.

M. LEONETTI :

Front de gauche.

Mme DUMAS :

Oui, j'ai encore une petite question. Je voterai évidemment la délibération. Simplement, il me semble qu'elle fait suite à une première délibération qui avait été prise en 2007 sur ce sujet-là aussi. Et j'imagine que l'idée d'aller aux pénalités fait qu'il y a eu une recrudescence d'anomalies. Donc simplement, est-ce qu'il serait possible d'avoir ce rapport, donc suite à la surveillance qui date depuis 2007 ?

M. LEONETTI :

Je n'ai pas connaissance d'un inventaire particulier. C'est simplement une délibération parce qu'on constate de temps en temps qu'il y a une non-conformité. C'est normal de pénaliser la non-conformité. S'il y a un réseau d'assainissement, c'est normal de s'y raccorder. Enfin, je ne pense pas qu'on ait un bilan précis. On

peut vous fournir les éléments qu'on a, mais ce n'est pas un bilan exhaustif des anomalies que l'on a rencontrées.

On passe au vote. Qui est contre ? S'abstient ? La délibération est adoptée à l'unanimité.

21-3 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF - INSTITUTION DE LA PARTICIPATION AUX FRAIS DE BRANCHEMENT SUR DOMAINE PUBLIC

M. CHIALVA :

Là aussi, l'article L. 1331-1 du Code de la santé publique prescrit un délai de deux ans pour le raccordement obligatoire des immeubles aux réseaux publics d'eaux usées.

Lors de la construction d'un nouveau réseau public de collecte, la Commune peut exécuter d'office des parties des branchements situés sous la voie publique. Pour les immeubles édifiés postérieurement à la mise en service du réseau public de collecte, elle peut également se charger, à la demande des propriétaires, de l'exécution de la partie publique du branchement. La Commune est autorisée à se faire rembourser par les propriétaires intéressés tout ou partie des dépenses entraînées par ces travaux.

Les parties de branchement établies sur le domaine public sont ensuite incorporées au réseau public de collecte des eaux usées. Il est dans l'intérêt de la Commune d'intégrer systématiquement les travaux de réalisation des parties publiques des branchements aux opérations de création du réseau public de collecte des eaux usées.

C'est pourquoi il est proposé d'appliquer ces dispositions du Code de la santé publique dans notre Commune et de fixer les modalités de remboursement de ces travaux par les propriétaires bénéficiaires afin d'assurer un traitement égalitaire des divers usagers du service.

M. LEONETTI :

Pas d'intervention. Pas de vote contre. Pas d'abstention. La délibération est adoptée à l'unanimité.

21-4 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF - EXTENSION DU RESEAU PUBLIC SUR L'AVENUE DU CALVAIRE - CONVENTION D'OFFRE DE CONCOURS FINANCIER DE MONSIEUR YARED POUR LA DESSERTE DE SA PROPRIETE CADASTREE BW 41 - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. CHIALVA :

La propriété située 75, boulevard Gardiole Bacon, en zone d'assainissement non collectif, ne possède pas la surface nécessaire pour mettre aux normes les installations d'assainissement autonomes existantes. Son propriétaire, Monsieur YARED, a donc sollicité les services de l'assainissement collectif pour se raccorder au réseau d'eaux usées amorcé sur le chemin du Calvaire, nécessitant de fait au préalable l'extension de ce réseau public. Dans la mesure où l'extension du réseau public de l'assainissement du chemin du Calvaire ne revêt pas un caractère d'intérêt général, Monsieur YARED propose son concours financier à la prise en charge des dépenses liées à ces travaux, dont le montant s'élève à 31 500 euros TTC. En conséquence, Monsieur YARED et la Commune d'Antibes Juan-les-Pins sont amenés à signer une convention actant le principe de cette participation et définissant le périmètre et la nature des travaux.

M. LEONETTI :

Pas d'intervention. Pas de vote contre ? Pas d'abstention ? La délibération est adoptée à l'unanimité.

MADAME CARINE CURTET

29-1 - ENVIRONNEMENT - MISE EN ŒUVRE DU PLAN CLIMAT- ENERGIE TERRITORIAL OUEST 06 - CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES - AUTORISATION DE SIGNATURE

Mme CURTET :

La Ville d'Antibes est engagée dans un Plan Climat Energie Territorial commun avec les trois

Agglomérations (Pays de Grasse, CAPL et la CASA) ainsi que la Ville de Cannes, la Ville de Grasse. Nous avons travaillé sur des actions communes à mettre en œuvre, dont l'optimisation de la logistique urbaine, à l'échelle de l'Ouest 06. Dans ce cadre, nous souhaitons mettre en œuvre un accompagnement méthodologique qui se chiffre à 10 000 euros (1 666 euros pour Antibes) et nous demandons l'autorisation de signer la convention constitutive du groupement de commandes.

M. LEONETTI :

Pas d'intervention ? Pas de vote contre. Pas d'abstention. La délibération est adoptée à l'unanimité.

MADAME ALEXANDRA BORCHIO-FONTIMP

37-1 - JEUNESSE - SOLIDARITE - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION « LES RESTAURANTS DU CŒUR » - AUTORISATION DE SIGNATURE

Mme BORCHIO-FONTIMP :

Monsieur le Maire, mes chers collègues, il s'agit donc d'approuver une convention entre la Ville et l'association « Les Restos du cœur ». La Commune souhaite donc renouveler cette action de solidarité envers les plus démunis qui vise, je vous le rappelle, à organiser quatre collectes par an, par exemple des denrées alimentaires ou des vêtements en fonction des saisons, en mobilisant le public des centres de loisirs. Un dispositif qui permet donc aux enfants de les sensibiliser aux notions de partage et d'altruisme dans lequel ils se prêtent au jeu, d'ailleurs, avec beaucoup de joie et de générosité.

M. LEONETTI :

Merci. Alors, intervention de la Gauche unie et solidaire, et du Front de gauche. La Gauche unie.

Mme MURATORE :

Merci. Alors, nous rappelons notre opposition à toute collecte, quelle qu'elle soit, dans les établissements recevant des enfants. Ces collectes sont très réglementées. Une circulaire précise que « les directeurs peuvent et doivent s'opposer à toute collecte, mise en vente ou souscription qui n'aurait pas fait l'objet d'une autorisation ministérielle pour des collectes d'intérêt général. Une note de service définit les conditions de participation à des collectes ». En ce qui concerne l'éducation à la solidarité, des ressources pédagogiques sont à la disposition des enseignants et des animateurs et l'organisation de collectes n'en fait pas partie. Merci.

M. LEONETTI :

Il y a des décrets anti-générosité, donc. C'est ça ?

Madame DUMAS.

M. AUBRY :

Monsieur le Maire, je précise quand même que ce n'est pas contre « Les Restos du cœur ».

M. LEONETTI :

On l'avait compris.

M. AUBRY :

D'ailleurs, on peut augmenter la subvention pour « Les Restos du cœur ».

M. LEONETTI :

C'est contre la Municipalité qui conventionne avec « Les Restos du cœur ».

M. AUBRY :

Non, c'est contre l'utilisation des enfants et de les mettre dans leur situation d'inégalité qui pose un problème.

Mme DUMAS :

Je voterai, moi, la délibération parce que la solidarité, je pense que ça s'apprend. Et que la possibilité de ces collectes, par contre, doit être accompagnée, en effet, d'un enseignement et une éducation à la solidarité. Mais je suis persuadée que c'est fait et expliqué.

Par contre, je profite de cette délibération pour dire aussi que « Les Restos du cœur » ont besoin de lieux plus adéquats à leurs missions. Et en effet, après avoir été comme tous les ans les rencontrer, enfin rencontrer les bénévoles qui sont dans ces lieux, il n'est pas difficile de dire que leurs lieux ne sont pas très adaptés au bon accueil des personnes bénéficiaires et pas très adaptés au stockage de leur collecte tant de nourriture que de vêtements. Donc, je crois qu'il est urgent de travailler avec cette association pour leur trouver un lieu plus adapté, plus confortable et pérenne.

M. LEONETTI :

Sur cette intervention, Madame DUMAS, on est prêt à travailler avec « Les Restos du cœur » comme avec tout l'ensemble du réseau de solidarité de la Ville. Il est un peu dommage que « Les Restos du cœur » ne veuillent pas participer à l'ensemble du réseau que met en place Jacques GENTE dans la solidarité. Donc, on ne peut pas être à l'extérieur et puis en même temps vouloir bénéficier comme à l'intérieur. Cela ne veut pas dire que je ne soutiens pas « Les Restos du cœur » en général et en particulier dans cette démarche.

Alexandra BORCHIO.

Mme BORCHIO-FONTIMP :

Oui, c'est en particulier pour Madame MURATORE. Donc, je voulais vous assurer qu'il n'y a absolument pas de discrimination. Chaque enfant, quel que soit son milieu social, peut donner. Et je vous invite d'ailleurs à assister à la prochaine collecte. Vous constaterez évidemment que ce sont d'ailleurs les plus modestes qui ouvrent souvent leur cœur en donnant....

Mme MURATORE :

[Intervention inaudible car tenue hors micro]

Mme BORCHIO-FONTIMP :

Eh bien non, c'est ce que j'étais en train de vous expliquer. Je vous invite donc à y assister. Vous verrez que ce sont évidemment, plus souvent d'ailleurs, les plus modestes qui ouvrent leur cœur et qui donnent une partie d'eux parce qu'il est bien question-là, évidemment, du don de soi, peu importe la taille pourvu qu'il soit sincère.

Donc, je vois là une action totalement pédagogique. À l'inverse de ce que vous venez de nous décrire, il y a des supports pédagogiques. Mais ça, c'est vraiment un acte, une action de la part des enfants, et ça permet vraiment de les sensibiliser et de développer chez eux la notion de charité et de fraternité.

[Applaudissements]

M. LEONETTI :

Très bien.

Alors, on passe au vote. Qui est contre ? Contre ? Non, mais montrez bien le bras en l'air là parce que je m'en servirai dans la prochaine campagne électorale. Allez-y, allez-y, Madame ! Qui est contre ? Deux. S'abstient ? Personne ? Merci. La délibération est adoptée **à la majorité par 46 voix POUR sur 48** (2 contre : Mme MURATORE, M. AUBRY).

MONSIEUR MATTHIEU GILLI

38-1 - ENVIRONNEMENT - ANIMATION DE L'ESPACE MER ET LITTORAL - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA FONDATION MARINELAND - AUTORISATION DE SIGNATURE.

M. LEONETTI :

Là, à la suite d'une longue négociation et d'une longue réflexion des services, Matthieu GILLI va nous exposer l'avenir de ce bel espace.

M. GILLI :

Monsieur le Maire, chers collègues, merci.

Une fois n'est pas coutume, je vais encore vous parler de la Batterie du Graillon. La différence, c'est que ce n'est pas vraiment moi qui vais vous en parler, c'est Monsieur Didier LAURENT, qui est le responsable du site et qui est fraîchement installé en ces murs depuis la semaine dernière.

Didier LAURENT, à vous.

M. LAURENT :

Je vais vous présenter le développement de l'Espace Mer et Littoral à la Batterie du Graillon.

Alors, déjà un tout petit descriptif.

La Batterie du Graillon, c'est un espace de 2,2 hectares avec un beau linéaire de côtes, mais c'est déjà pour nous un espace naturel rare ; un espace naturel rare constitué d'une pinède, donc d'à peu près de 2 hectares qui part des bâtiments de la tour. Voilà la pinède qui est bien conservée, qui est en pleine renaturation puisqu'on le voit, elle était un peu traitée comme un jardin public.

Autre espace, puisqu'on descend vers la mer, on est vraiment dans la frange littorale : des falaises littorales qui appartiennent au site Natura 2000 Baie Cap d'Antibes, là aussi qui ont fait l'objet d'un diagnostic sur la richesse patrimoniale et donc qui ont été intégrées au site Natura 2000. Et on ne les voit pas, mais elles sont bien présentes. Un espace naturel marin très, très riche constitué d'un herbier de posidonies très proches du rivage et de coralligènes très présents au Cap d'Antibes. Et là aussi, ça fait l'objet du classement en site Natura 2000 de l'intégralité du Cap d'Antibes, et de toute façon de l'intégralité du littoral antibois.

Ce site possède aussi un patrimoine bâti avec une tour du XVIII^e siècle qui possède à chaque étage une salle. Là aussi, une architecture riche. Et qui permet à son sommet d'avoir une vision à 360° sur notre littoral du Mercantour jusqu'à l'Esterel, aux îles Sainte-Marguerite, au Baou. C'est un espace rare.

Des bâtiments, des petits bâtiments techniques existants, anciens bâtiments militaires. Et donc, un espace muséal qui a abrité jusqu'en 2011 – et ça de nombreux Antibois l'ont connu – le Musée napoléonien.

Donc, fort de ce riche patrimoine, il est plus accessible facilement depuis 2014 par un sentier du littoral, qui est accessible aussi très facilement puisqu'on a des parkings à proximité (un directement sur le site et l'autre, donc, en bas du site) et il est aussi desservi par les transports en commun.

Donc on le voit, un site rare sur la Côte d'Azur. Un site rare parce qu'il possède des espaces naturels qui sont devenus rares chez nous, à haute valeur environnementale, donc qui ont fait l'objet d'un diagnostic et d'un classement en site Natura 2000, et donc qu'il a semblé intéressant de faire évoluer, dès 2011, en un site – c'est la Commune qui l'a souhaité – ouvert au public pour faire connaître donc ces richesses patrimoniales. Et le Musée napoléonien est devenu l'Espace Mer et Littoral.

De 2011 à 2013, il a déjà accueilli un certain nombre d'expositions en partenariat avec la Fondation Cousteau, avec le Sanctuaire Pelagos, qui est le sanctuaire des mammifères marins, et la Fédération française de plongée, qui nous avait offert une exposition photographique sur les richesses marines. Des animations pédagogiques ont eu lieu aussi avec un prestataire.

Fort de l'intérêt de ces richesses, la Commune, qui travaille déjà depuis de nombreuses années avec le Conservatoire du Littoral puisque le bois de la Garoupe et le Fort Carré sont des espaces du Conservatoire du littoral donnés en gestion à la Commune, a invité le Conservatoire du Littoral à découvrir cet espace. Il l'a trouvé exceptionnel et a trouvé aussi intéressant le projet communal de mise en valeur. Le Conservatoire du littoral est devenu propriétaire depuis décembre 2013 de cet espace et l'a donné en gestion à la Commune en février 2014.

Donc, en s'appuyant sur la convention qui nous lie avec le Conservatoire du littoral, un nouveau programme d'animation a été mis en place. Donc, dès l'été 2014, de la mi-juin à la mi-septembre, une exposition a été créée, permettant de découvrir les trois habitats marins que l'on trouve au pied de notre littoral, du Cap d'Antibes. C'est une exposition qui a été réalisée par une association antiboise, « les Aquanaute »s, une association qui a de grandes compétences, et pédagogiques, et scientifiques. On a pu animer cette exposition, grâce à une animatrice « Environnement » qui a été recrutée spécialement pour ce site. Et grâce à ces animations, à peu près plus de 4 000 personnes durant l'été ont été reçues. Donc, on a

multiplié en gros par quatre le nombre de visiteurs qui étaient accueillis à l'année sur ce site. Il y a eu des conférences aussi qui ont eu lieu.

Donc, un bilan déjà 2014 intéressant mais la Commune veut aller encore plus loin dans le programme d'animation de ce site et a recherché des partenaires financiers et techniques, afin de développer les animations.

Le premier partenariat, c'est un partenariat avec la Fondation Marineland. Donc, la Fondation Marineland a une vocation scientifique. Elle fait de la recherche, elle permet de faire de la recherche sur son site et sur le milieu naturel sur des projets notamment liés aux mammifères marins, aux vertébrés marins comme les tortues. Et autre vocation de cette fondation, c'est donc le développement de projets pédagogiques. Donc, en s'appuyant sur leur technicité et grâce à leur aide financière, un partenariat a été élaboré. Il prévoit un phasage en trois opérations sur 2015, 2016 et 2017, avec un investissement de 147 000 euros. Donc, on le voit, c'est un investissement conséquent et en plus, en s'appuyant sur leurs connaissances techniques.

Donc, 2015, on va avoir dans un bâtiment technique existant : création d'un centre de soins pour les tortues marines. Alors bon, il faut savoir qu'il y a des tortues marines en Méditerranée. Malheureusement, quand on les voit, c'est souvent qu'elles sont meurtries, accidentées, en rencontrant les bateaux à forte densité sur nos côtes. Donc, il existe un centre de soins en Méditerranée française qui se trouve au Grau-du-Roi. Là, on va avoir un autre centre de soins, sachant que les études qui ont été menées depuis deux ans par le « Réseau Tortues » démontrent qu'on a une forte concentration sur nos côtes, entre le Var et les Alpes-Maritimes, de tortues et notamment de tortues caouannes. Donc, dès cet été, ouverture d'un centre de soins dans le bâtiment technique.

2016 : aménagement d'aquariums présentant les habitats marins du Cap d'Antibes. Donc, on le voit dans une aile du bâtiment. Là aussi on reste méditerranéen, on reste local. On veut montrer notre patrimoine, qui est riche afin de le faire découvrir et de le faire encore plus respecter. Là, on peut parler aussi de notions d'écotourisme parce que c'est un outil qui, je pense, attirera beaucoup de monde.

2017 : dans la tour, donc au niveau d'une salle, découverte sonore du monde vivant par une plongée dans l'univers sonore sous-marin. On l'appelle le monde du silence, mais non, c'est le pseudo-monde du silence parce que les habitants sous-marins émettent des bruits, communiquent entre eux, et pas uniquement les mammifères marins.

Donc, un gros programme avec la Fondation Marineland.

Autre programme, autre convention pour faire vivre le site, dès 2015, avec la Fédération Française d'Études et de Sports Sous-Marins : création d'une activité de découverte marine (palmes, masques, tubas). Là concrètement, un moniteur de plongée prendra en charge un groupe d'à peu près huit personnes. Et c'est une activité vraiment ouverte à tous puisqu'elle se passera en palmes, masques et tubas. Il n'y aura pas vraiment d'immersion. Et au travers d'un petit parcours qui fera à peu près 300 mètres, on pourra découvrir donc l'habitat posidonies, l'habitat coralligènes. Donc, des notions, les gens pourront au travers d'une promenade ludique découvrir notre riche patrimoine naturel du Cap d'Antibes.

[Applaudissements]

M. GILLI :

Merci Monsieur LAURENT.

Une information en parallèle qui concerne aussi les tortues marines au Cap d'Antibes. La Fondation Marineland mène à bien un projet qui s'appelle « Caretta » et qui fait suite à une première mondiale, à savoir la reproduction en captivité de ces tortues caouannes au sein du Parc Marineland. Chapeauté par le Muséum d'histoire naturelle, il prévoit de tester au sein du port Mallet, si toutes les autorisations pour la fin de l'été sont obtenues, l'épanouissement de ces animaux extrêmement menacés et nés en captivité dans un milieu semi-naturel afin de pouvoir imaginer à terme que des jeunes tortues qui, pour la première fois au monde sont nées, et elles sont nées à Antibes, retrouvent la mer, nous l'espérons, d'ici quelques années, de nos côtes Antiboises.

Alors, avant de vous inviter tous, le 16 juin, à venir découvrir nos richesses sous-marines pour l'ouverture à

la Batterie du Graillon, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat avec la Fondation Marineland pour la valorisation de l'Espace Mer et Littoral, la sensibilisation à la conservation et la préservation d'un patrimoine écologique marin et méditerranéen ainsi que tous les avenants s'y rapportant sans que l'économie générale du contrat n'en soit bouleversée.

M. LEONETTI :

Merci. Il faut rappeler quand même le chemin parcouru.

En 2010, le Musée naval napoléonien est un musée totalement déshabité parce que le Musée naval récupère toutes ses collections sur Paris et que la plupart des œuvres napoléoniennes sont liées au Musée naval, c'est-à-dire qu'il ne reste plus rien à l'intérieur. Et que ça reste un bâtiment, à cette époque-là, en 2010, qui appartient au Ministère de la Défense que la Ville loue. Donc, on voit le chemin parcouru depuis et le projet ambitieux, pédagogique, écologique qui est développé aujourd'hui sur la Ville d'Antibes et on s'en félicite.

Donc, je passe au vote. Pas d'intervention ? Personne n'est contre ? Pas d'abstention ? La délibération est adoptée **à l'unanimité**.

38-2 - ANIMATION TOURISME - BUDGET PRIMITIF 2015 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUPRES D'ASSOCIATIONS RELEVANT DU SECTEUR

M. GILLI :

Nous avons reçu deux demandes de subventions un petit peu plus tardivement que les autres de deux associations bien connues qui, pour des changements d'organigramme en interne, n'avaient pas pu, à temps, nous transmettre leur demande. Il s'agit de deux associations que tout le monde connaît et que nous ne présenterons donc pas, à savoir l'Amicale des Antibois et l'Association des fêtes et traditions des gens de mer, qui organise les célèbres et traditionnelles fêtes de la Saint-Pierre.

Il est donc demandé d'autoriser le versement d'une subvention de 9 000 euros à l'Amicale des Antibois pour l'année 2015 et d'autoriser le versement d'une subvention de 20 000 euros à l'Association fêtes et traditions des gens de mer au titre de l'année 2015, et de dire que ces crédits sont inscrits au budget primitif 2015.

M. LEONETTI

Pas d'intervention. Pas de vote contre. Pas d'abstention. La délibération est adoptée **à l'unanimité**.

38-3 - ANIMATION TOURISME - CORSO FLEURI - BUDGET PRIMITIF 2015 - AFFECTATION DE SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS

M. GILLI :

Manifestation organisée de manière conjointe par la Ville d'Antibes et Les Amis du Vieil Antibes.

Pour 2015, six associations sont désireuses de contribuer à la réussite de cet événement par la réalisation d'un char par association :

- la commune libre du Safranier ;
- l'Amicale Corse d'Antibes Juan-les-Pins (la CYRNOS) ;
- le Cercle mixte de la gendarmerie ;
- l'Amicale des Antibois ;
- l'Association des amis de Saint-Armentière ;
- Et l'association Curnis

Il est proposé le versement d'une subvention d'un montant de 2 500 euros à ces associations pour un montant total, donc, de 15 000 euros.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le versement de ces subventions.

M. LEONETTI :

Pas d'intervention. Pas de vote contre. Pas d'abstention. La délibération est adoptée **à l'unanimité**.

La séance est levée. Prochaine séance le 19 juin. D'ici là, bonne soirée.

La séance est levée à 18h30.

Le Directeur Général des Services,

La Secrétaire de séance,

Stéphane PINTRE

Alexia MISSANA